



REPUBLIQUE DU NIGER

PROCESSUS DE DEFINITION DES CIBLES DE NEUTRALITE EN MATIERE DE DEGRADATION DES TERRES

Rapport Final du Programme de Définition des Cibles de NDT



Janvier 2018

0



Ce document a été conçu avec le soutien du Programme de définition des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres (PDC NDT), une initiative de partenariat mise en œuvre par le Secrétariat et le Mécanisme mondial de la CNULCD avec l'apport des partenaires suivants : France, Allemagne, Luxembourg, République de Corée, Espagne, Trinidad et Tobago, Turquie, l'Agence spatiale européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds pour l'environnement mondial, le Système mondial d'information sur les sols de l'ISRIC, l'Union internationale pour la conservation de la nature, le Centre commun de recherche de la Commission européenne, Soil Leadership Academy, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, et l'Institut de ressources mondiales.

Les opinions et le contenu de ce document émanent des auteurs et ne représentent pas nécessairement les points de vue du PDC NDT ou de ses partenaires.

SIGLE ET ABBREVIATIONS

AFD	Agence Française pour le Développement
AGR	Activités Génératrice de Revenus
BEEEI	Bureau d'Evaluation Environnementale et des Etudes d'Impact
CC	Changements Climatiques
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CN/SAP/GC	Comité National du Système d'Alerte Précoce et de Gestion des Catastrophes
CNC	Comité National de Coordination
CNEA	Commission nationale de l'eau et de l'assainissement
CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CNSEE	Centre National de Surveillance Ecologique et Environnementale
CNSF	Centre National des Semences Forestières
CNULCD	Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
COP	Conférence des Parties
CSIN-GDT	Cadre Stratégique d'Investissement et de gestion durable des terres
DGEDD	Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable
DGEF	Direction Générale des Eaux et Forêts
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
DRE	Direction Régionale de l'Elevage
DRE/SU/DD/	Direction régionale, en charge des questions environnementales, de la salubrité et du Développement Durable
DPT	Données de Productivités des Terres
EIE	Etudes d'Impacts sur l'Environnement
FEM	Fonds Mondial pour l'Environnement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GEF/FEM	Fonds de l'Environnement Mondial
GDT	Gestion Durable des Terres
GES	Gaz à Effet de Serre
GMV	Grande Muraille Verte
HC3N	Haut-commissariat à l'initiative 3N
HCAVN	Haut-commissariat à l'aménagement de la vallée du Niger
IEC	Information, Education et Communication
INS	Institut National des Statistiques
INRAN	Institut National de la Recherche Agronomique
MESUDD	Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable
MHE/LCD	Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NDT	Neutralité de la Dégradation des Terres
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAC	Programme d'Action Communautaire
PAN/LCD – GRN	Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles
PANGIRE	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PDC	Plans de Développement Communaux

PDR	Plan de Développement Régional
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PLECO	Projet de Lutte Contre l'Ensablement des Cuvettes Oasiennes
PNCC	Politique Nationale en matière de Changements Climatiques
PNEDD	Plan National de l'Environnement et du Développement Durable
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPB	Productivité Primaire Brute
PPN	Productivité Primaire Nette
PRN	Présidence de la République du Niger
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNA	Régénération Naturelle Assistée
SIGNER	Système d'Informations Géographiques du Niger
S&E	Suivi et évaluation
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Sommaire

RESUME.....	5
INTRODUCTION	10
1. FAIRE LEVIER SUR LA NDT	11
1.1 LE NIGER ET LES ENGAGEMENTS MONDIAUX: LES DEFIS A RELEVER	11
1.2 OPPORTUNITES DE LEVIER IDENTIFIEES.....	12
1.3 GROUPE DE TRAVAIL DE LA NDT	12
2. ÉVALUER LA NDT	13
2.1 TENDANCES ET FACTEURS DE LA NDT.....	13
2.2 CAUSES MAJEURES ET MANIFESTATIONS DE LA DEGRADATION DES TERRES	13
2.3 LES TENDANCES EN MATIERE DE DEGRADATION DES TERRES.....	14
3. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL.....	14
3.1 LE CADRE LEGISLATIF ET JURIDIQUE.....	14
3.2 BREVE DESCRIPTION DE L'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE EN MATIERE DE GDT.....	15
3.3 LE CADRE INSTITUTIONNEL.....	16
3.4 UNE ANALYSE SWOT DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL CENTREE SUR LA LDN RESSORT LES POINTS SAILLANTS SUIVANTS:	17
4. NIVEAU DE REFERENCE DE LA NDT.....	18
4.1 PRESENTATION DE LA SITUATION DE REFERENCE EN MATIERE DE DEGRADATION DES TERRES.....	18
4.2 SITUATION DE L'OCCUPATION DU SOL.....	18
4.3 SITUATION DE LA PRODUCTIVITE DES TERRES	19
4.4 SITUATION DU CARBONE ORGANIQUE DES SOLS	20
4.5 HOT SPOTS NDT IDENTIFIES	20
5. DEFINITION DES CIBLES DE NDT	21
5.1 CIBLES NATIONALES EN VUE D'ATTEINDRE LA NEUTRALITE DE LA DEGRADATION DES TERRES AU NIGER	21
5.2 CIBLE PRINCIPALE	21
5.3 CIBLES SPECIFIQUES	21
5.4 MESURES ASSOCIEES POUR ATTEINDRE LA NDT	21
5.4.1 MESURES POLITIQUES ET INSTITUTIONNELLES.....	21
5.4.2 INTEGRATION DE LA NDT DANS LES PRIORITES POLITIQUES NATIONALES.....	21
5.4.3 RENFORCEMENT DU CADRE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL SUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	22
5.4.4 IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX	22
5.5 MESURES TECHNIQUES	23
5.5.1 PROMOTION DES SOURCES ALTERNATIVES DE MOYENS D'EXISTENCE ET D'ENERGIES DE SUBSTITUTION.....	23
5.5.2 PROMOTION DE L'AGRICULTURE CLIMATO-INTELLIGENTE	23
5.5.3 RESTAURATION DES TERRES DEGRADEES	24
5.5.4 PARTICIPATION A LA SEQUESTRATION DU CARBONE.....	24
5.5.5 REDUCTION DES CONFLITS COMMUNAUTAIRES	25
6. OPPORTUNITES DE LEVIER SAISIES A CE JOUR.....	25
7.1 PROJETS ET PROGRAMMES TRANSFORMATEURS DE NDT AINSI QUE LES OPPORTUNITES IDENTIFIEES.....	26
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	31

Résumé

Le Niger a formellement adhéré au Programme de définition des cibles de la NDT au cours du mois de mai 2016 en demandant au Mécanisme Mondial de la Convention de Lutte Contre la Désertification un appui financier et technique. La mise en place d'un groupe Technique de Travail pluridisciplinaire, pluri institutionnel, composé de 20 membres, a revigoré la gestion des activités programmées. Il était chargé de valider la méthodologie de travail du consultant national NDT, de l'appuyer dans la collecte et la validation des données et de contribuer à l'enrichissement de tous les documents produits par le consultant national NDT. Des analyses effectuées à partir des informations recueillies révèlent un impact négatif du changement climatique sur les productions agricoles et pastorales suite aux inondations et à la sécheresse dans certaines zones géographiques du pays. De fortes pressions sur les ressources naturelles dont l'eau et les terres, des risques de dégradation de l'environnement liés à la surexploitation de ses ressources sont également attendus avec les projections de l'Institut National de la Statistique qui prévoit que la population du Niger dépassera 34 millions d'habitants en 2030 et 68 millions en 2050.

Pour la résolution de tous les problèmes évoqués, l'intérêt du Niger était de s'engager dans un processus de la NDT et définir des cibles tout en tenant compte de toutes les opportunités de levier identifiées à travers la liste des projets en cours, en attente et idées de projets à développer. Au Niger, les facteurs de la dégradation des terres sont essentiellement d'ordre climatique et anthropique, chaque année ce sont 100.000 ha de terres cultivables qui sont perdus du fait des différentes érosions. Ainsi, la GDT est un impératif pour le développement durable au Niger.

Les Causes majeures et manifestations de la dégradation des terres sont principalement dues aux pluies insuffisantes, mais parfois diluviennes, irrégulières et mal réparties dans l'espace et dans le temps, ainsi que des vents fréquents et forts qui érodent les terres. En adoptant comme principale stratégie de survie, les producteurs augmentent les surfaces cultivées au détriment des pratiques de gestion de la fertilité des sols, comme la jachère. En outre, le surpâturage, l'exploitation incontrôlée des forêts pour la satisfaction des besoins en bois énergie et de service, les mauvaises pratiques de prélèvement des produits forestiers utilisés en pharmacopée traditionnelle et les feux de brousse sont autant d'activités humaines qui contribuent à la régression du couvert végétal favorisant ainsi la dégradation des terres. La concentration de $\frac{3}{4}$ des populations du pays dans seulement $\frac{1}{4}$ du territoire national constitue également une autre préoccupation majeure en matière de gestion des terres.

Les tendances en matière de dégradation des terres se caractérisent par la déforestation et la désertification qui progressent inexorablement, atteignant 75% du territoire national. Les formations forestières naturelles sont passées de 16 millions d'hectares environ en 1982 à 5 millions d'hectares environ en 2006, en raison du défrichement agricole, du prélèvement du bois et des changements climatiques. En plus le surpâturage, la coupe abusive de pâturage aérien et la perte du couvert ligneux suite à la sécheresse et à la déforestation, entraînent la dégradation des terres et accentuent le processus de désertification. Cependant, le Niger est le berceau de la pratique de l'agroforesterie, augmentant et maintenant la couverture arborée (la RNA) qui doit être vulgarisée à grande échelle.

Le cadre législatif et juridique: La gestion des ressources naturelles a fait l'objet d'une riche réglementation couvrant les différents domaines de l'environnement. Il faut cependant mettre en exergue la référence, dans la loi fondamentale, à la protection de l'environnement en particulier et spécifiquement à la lutte contre la désertification. D'importants textes législatifs et réglementaires sont en vigueur relatifs à la gestion de l'environnement et aux études d'impact environnemental assez édifiant et quelques-uns ont été énumérés dans le présent document.

Brève description de l'évolution de la politique en matière de GDT: La politique forestière du Niger a connu plusieurs étapes, au gré des régimes, des phénomènes naturels et du contexte international.

Ainsi, les grands repères de cette évolution sont les suivants: la période avant la colonisation (avant 1935) caractérisée par une faible pression sur les ressources et un système de gestion traditionnelle et locale des ressources forestières; la période coloniale (de 1935 à 1960) marquée par l'adoption du décret du 04 juillet 1935 fixant le régime forestier en Afrique de l'Ouest et le classement des forêts et la création des parcs et réserves de faune; la période postcoloniale (de 1961 à 1989) donnant la priorité aux plantations à grande échelle et en régie; la période (1989 à 1992) est marquée par l'avènement de la stratégie énergie domestique. Depuis 1992, la politique forestière nigérienne est caractérisée par le renforcement de la responsabilisation des populations dans la gestion des ressources. Au niveau bilatéral et sous régional, pour gérer durablement les ressources naturelles partagées, des Accords d'importance ont été signés avec tous les pays voisins.

Le cadre institutionnel: Ce cadre institutionnel est caractérisé par l'existence de plusieurs structures qui gèrent directement ou indirectement la question de l'environnement et du développement durable. Parmi celles-ci, on distingue les institutions de l'État (la Présidence de la République, l'Assemblée Nationale, le Cabinet du Premier Ministre, le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable, les Ministères du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, de l'Environnement et du Développement Durable, ceux en charge de l'Agriculture et de l'Elevage, de l'Hydraulique et de l'Assainissement, ceux en charges des Finances, des Affaires Etrangères, de la Coopération de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Etranger), les Collectivités Territoriales, les institutions de formation supérieure et de recherche, les organisations de la société civile et le secteur privé qui jouent un rôle déterminant dans la recherche de partenariat, la négociation, la mobilisation des ressources financières et la responsabilisation accrue des populations dans la réalisation des activités de GRN.

Au cours du processus une situation de référence en matière de dégradation des terres fut établie.

Les différents écosystèmes présents au Niger subissent différentes causes de dégradation ainsi que des formes de dégradation selon les types d'utilisation des sols. Pour établir cette situation de référence le Niger a reçu les données par défaut de niveau 1 dérivées des sources des données mondiales pour être utilisées et validées en l'absence des données nationales dans le cadre du programme d'appui mondial en soutien au processus d'établissement des rapports de la CNULCD.

La situation de l'occupation du sol: La superposition des catégories d'occupation des sols pour 2000 et 2010 montrent qu'elles ont subi très peu de changements à l'échelle nationale. L'analyse de la carte obtenue à partir des six classes d'occupation des terres permet de dégager les constats suivants:

- La majeure partie du territoire national est occupé par des étendues désertiques, des sols nus et d'affleurement rocheux regroupés dans la classe sol nu et autres qui représente en termes de superficies 71,5% du territoire soit 857 557,9 km²
- Le deuxième constat qu'on fait à partir de la carte de 2010, est que les formations naturelles (savanes, steppes et forêts) occupent autour de 17% du territoire. Il s'agit de la bande sahélienne comprise entre les isohyètes 500 et 300 mm et au Sud-ouest la savane ou forêt claire représentée par le Parc National du W.
- Le troisième constat est que le potentiel agricole est en passe d'être complètement exploité dans un proche avenir. En effet les espaces cultivés représentent un peu plus de 14 millions d'ha alors que le potentiel cultivable est estimé à 15 millions d'hectares. Si le rythme de 100 000 ha de nouvelles terres mises en culture chaque année se maintient, le potentiel s'épuisera dans moins de 10 ans.

La situation de la productivité des terres: L'analyse de la situation de la productivité des terres indique un déclin localisé de la productivité sur toute l'étendue du territoire national. Ce déclin de productivité concerne 3,32% du territoire national soit 1.476.466 ha. De 1999 à 2013, l'accroissement de la productivité n'a été observée que sur 0,13 % du territoire soit 55.700 ha. La classe de productivité stable, ne subissant pas de perturbation est la plus dominante car occupant 81,33% soit 36.201.948 ha.

La situation du carbone organique des sols: A l'échelle nationale les teneurs en carbone des sols élevés s'observent à l'extrême sud ouest du pays, dans le département de Gaya, avec des valeurs comprises entre 46-60 et 61-76 tonnes à l'hectare pour des superficies respectives de 6.665 ha et 13.957 ha. La deuxième catégorie des sols a des teneurs en carbone comprises entre 15 -29 et 30-45 tonnes/ha. Ces sols sont localisés dans la vallée du fleuve Niger, autour des massifs de l'Air et du Djado, la vallée de l'Irazher, l'Ader Douthi Maggia, les Koromas et autour du lac Tchad. Pour le reste du pays, la majeure partie du territoire, la teneur en carbone est comprise entre 0 à 14 tonnes par hectare.

Les Hot spots identifiés pour la NDT: L'analyse des cartes sur le déclin de productivité, l'occupation des terres, la teneur en carbone des sols au niveau des bassins versants prioritaires, fait ressortir sept (7) zones les plus dégradées (hots spots) à l'échelle du territoire. Il s'agit du bassin du Dallol Bosso couvrant une superficie de 27 928 151 ha; le Bassin du Dallol Maouri avec une superficie de 6 372 940 ha; le bassin Niger9 avec une superficie de 3 282 202 ha; le bassin du Goulbi N'Kaba, avec une superficie de 3 261 350 ha; le Bassin du Niger 10, avec une superficie de 1 798 933 ha; le bassin de la Komadougou Yobé 1 (Partie Ouest) couvrant une superficie de 2 963 807 ha et le bassin de la Komadougou Yobé 2 (partie Est) qui couvre une superficie de 6 995 428 ha.

Définition des cibles de NDT: En se basant sur l'état de dégradation des terres décrit dans les chapitres précédents, le Niger s'est rendu compte de la nécessité et de l'urgence d'intensifier les efforts pour arrêter et inverser les tendances actuelles en matière de la dégradation des terres. Le

Niger se fixe prioritairement comme ambitions d'atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres d'ici à 2030 à travers les cibles ci-dessous.

Principales cibles de la NDT: La COP.12 a invité tous les pays parties à «formuler des cibles volontaires nationales pour atteindre la NDT » et à les intégrer dans leurs programmes d'action nationaux (PAN).

Cible principale

D'ici à 2030, le Niger s'engage à atteindre la NDT (pas de perte nette), à réduire les superficies dégradées de 9% à 5% et augmenter de 17% à 19% la couverture végétale (gain net) en vue d'améliorer de façon durable les conditions de vie des populations.

Cibles spécifiques

- Restaurer 44% (4 440 000 ha) sur environ 10 760 000 ha de terres dégradées en 2010,
- Réduire à 2% (252 000 ha) la superficie des terres cultivées présentant une tendance négative de productivité primaire nette,
- Réduire de 1% (100 000 ha) à 0% le taux annuel de conversion des forêts/savanes/zones humides en d'autres types d'occupation,
- Mettre un terme à l'ensablement et l'érosion hydrique (ravinement) le long du fleuve Niger,
- Séquestrer 292 000 tonnes de carbone dans le sol et/ou la biomasse par les bonnes pratiques agroforestières (brise vent, haies vives, RNA, Banque fourragère, banque alimentaire etc.)

Différentes mesures politico institutionnelles et techniques sont envisagées pour atteindre la NDT dont:

- ✓ L'intégration de la NDT dans les priorités politiques nationales principales dont entre autres l'Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens (i3N), le Plan de Développement Economique et Social (PDES), la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035), les Plans de Développement Communaux et Régionaux (PD, PDR);
- ✓ Le Renforcement du cadre politique et institutionnel sur la gestion de l'environnement;
- ✓ L'implication des acteurs locaux pour la responsabilisation dans la gestion des ressources naturelles.
- ✓ La promotion des sources alternatives de moyens d'existence et d'énergies de substitution: il s'avère nécessaire de développer des énergies alternatives afin de réduire la pression sur les maigres ressources forestières disponibles. Pour ce faire les combustibles modernes de cuisson, le charbon minéral, le gaz et le solaire sont à mettre à contribution.
- ✓ La promotion de l'agriculture climato-intelligente: L'intensification de l'agriculture demeure l'une des meilleures stratégies pour contrôler, minimiser et si possible éviter l'impact des pratiques agricoles néfastes sur la dégradation des terres. La stratégie du Niger est basée sur la vision d'une agriculture climato-intelligente et sur l'accès aux services énergétiques modernes pour tous en 2030. Les universités et les autres structures de recherches pourraient devenir des centres d'innovation et de transfert technologique pour une agriculture climato-intelligente.
- ✓ La restauration des terres dégradées: La situation de référence a déterminé que le Niger compte sur ses terres dénudées 10 760 000 ha de terres dégradées en 2010. Ces étendues de terres sont actuellement dénudées et doivent faire objet de récupération pour les besoins d'exploitations agricoles et pastorales aux bénéfices des producteurs ruraux.

- ✓ La participation à la séquestration du carbone: Des programmes de reboisement qui comprendront des plantations en blocs, des brises vent, des haies vives, bonnes pratiques agroforestières, des actions de RNA seront conduits et permettront de séquestrer au moins 292 000 tonnes de carbone dans le sol et/ou la biomasse et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations dans les localités concernées par l'augmentation de la productivité agricole et pastorale.
- ✓ La réduction des conflits communautaires: Pour sa mise en œuvre, les actions suivantes seront entreprises: le développement des mécanismes de prévention et de gestion des conflits liés à l'exploitation des ressources (foncières, pastorales, hydrauliques, minières), le renforcement des mécanismes existants de règlement des conflits communautaires, le renforcement des capacités des acteurs en charge de la prévention, la gestion des conflits ruraux et la sécurisation des ressources foncières.

Les projets et programmes transformateurs de NDT ainsi que les opportunités identifiées: L'option qui s'impose au Niger reste la restauration de ces sols nus ainsi que l'inversion de la tendance à la dégradation des steppes et savanes sur une grande échelle.

Une liste de tous les documents produits et valides fut également fournies et disponibles en annexe 5 et dans le Dropbox de la Convention.

Introduction

Depuis plusieurs décennies, les pays Africains de la zone sahélo-saharienne, dont le Niger, sont confrontés à un déficit pluviométrique persistant combiné aux effets néfastes des actions anthropiques. Cette situation a sérieusement affecté les grands équilibres écologiques de la zone, entraînant ainsi la dégradation des ressources naturelles, la baisse des productions agricoles, pastorales, forestières et halieutiques, toutes choses qui maintiennent les populations dans l'insécurité alimentaire et la pauvreté. La gravité de cette situation a des conséquences sur la dégradation des terres qui devient de plus en plus sévère pour les populations locales dont les besoins s'accroissent et dépendent de ces ressources naturelles renouvelables. Au Niger, les effets néfastes des changements et variabilité climatiques liés en partie à la baisse de la pluviométrie et à la pression démographiques, hypothèquent la durabilité de gestion écologique et économique de certains systèmes agro productifs. Cette situation se traduit d'une part, par la dégradation poussée des ressources naturelles, l'ensablement des cuvettes fertiles et des habitations, le déficit céréalier, l'amenuisement des superficies forestières et aires de pâturage et d'autre part, par la perte du cheptel et de bras valides à travers l'exode rural et la paupérisation croissante des communautés vulnérables.

L'évaluation des zones vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques dans les 8 Régions que compte le Niger ressort que les phénomènes les plus significatifs au niveau de toutes les régions sont les sécheresses avec comme conséquences : famines; dégradation de l'environnement, exode rural, assèchement des points d'eau, mort des animaux, les inondations, les invasions des ennemis de cultures et les maladies.

En relation avec le processus de dégradation des terres, les pluies, outre leurs effets bénéfiques, ont aussi des effets néfastes : les pluies caractérisées par de fortes averses sont les causes des ruissellements et des ravinements qui emportent les couches fertiles des sols. Le ruissellement diffus sur les plateaux et les pentes entraîne les éléments fins du sol et aboutit à la formation de vastes glacis ainsi qu'à la formation et à l'élargissement des koris et des ravins.

Le surpâturage, le défrichement des terres forestières aux fins agricoles, la destruction des forêts pour la satisfaction des besoins en bois énergie et de service et pour les besoins fourragers pour le bétail (surtout le pâturage aérien), les mauvaises pratiques de récolte des produits pour la pharmacopée traditionnelle, et les feux de brousse sont autant d'activités humaines qui contribuent à la disparition du couvert végétal favorisant ainsi la dégradation des terres.

Les activités anthropiques destructrices des ressources naturelles, aggravées par les conditions climatiques drastiques, ont entraîné l'appauvrissement des terres agricoles et des espaces pastoraux dans les zones plus peuplées et/ou sèches, ce qui entraîne du coup la migration des agriculteurs et des éleveurs de leurs terroirs vers les zones les plus favorables et l'exode rural vers les centres urbains et les pays voisins.

Ainsi, les sécheresses récurrentes et la variabilité climatique, ayant abouti à une réduction de la production et des rendements, ont conduit les agriculteurs à développer des systèmes de production extensifs en défrichant les espaces forestiers existants. Afin de contrecarrer cette situation, le Niger a conduit un processus sur la NDT avec toutes les étapes intermédiaires et aboutir à la détermination de cibles nationales à atteindre d'ici 2030. Les différents chapitres donnent les précisions sur les étapes parcourus avant la définition des dites cibles nationales.

1. Faire levier sur la NDT

1.1 Le Niger et les engagements mondiaux: Les défis à relever

Lors de la douzième session de la Conférence des Parties (COP.12) à la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD) tenue à Ankara, en Turquie en octobre 2015, les parties ont approuvé l'objectif 15.3 des Objectifs de Développement Durable (ODD) qui inclut le concept de Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT), comme force motrice de premier ordre pour la mise en œuvre de la Convention. Au cours du mois de mai 2016, le Niger a adhéré formellement au Programme de définition des cibles de la NDT. Une équipe du CNEDD, composée du Consultant National et d'un Conseiller représentant le Point Focal de la Convention est chargée, depuis décembre 2016, de la conduite du processus. Cette équipe s'appuie sur un groupe Technique de Travail pluridisciplinaire, pluri institutionnel, composé de 20 membres, pour la gestion des activités programmées. L'équipe a de prime abord procédé à différentes analyses des situations agro socio-économiques et écologiques du Niger.

Des analyses météorologiques effectuées, on observe une tendance à la baisse générale des précipitations et à la hausse des températures s'est traduite par un glissement des isohyètes vers le Sud et un processus historique d'aridification du climat dans tout le pays. Ce glissement fait que l'isohyète 600 mm qui se trouvait au-dessus de Niamey dans les années 1950-1967 s'est retrouvé complètement en bas de Dosso après environ deux décennies. L'isohyète 800 mm a complètement disparu sur la carte du Niger.

L'activité économique assez florissante, jadis, est désormais affectée par les chocs internes et externes dont notamment les menaces sécuritaires, les fluctuations des différentes devises entrant dans les échanges, la chute des cours du pétrole, de l'uranium et la faiblesse de la production agricole et pastorale entraînent une hausse des importations. Cette situation est accentuée, davantage, par l'impact négatif du changement climatique, engendrant des pertes énormes sur les productions agricoles et pastorales suite aux inondations et à la sécheresse dans certaines zones géographiques du pays et l'insuffisante diversification de son économie trop fortement tributaire d'un secteur agropastoral traditionnel soumis déjà aux aléas climatiques.

Les autres éléments majeurs du contexte international, restent les questions du changement climatique, la lutte contre la désertification et la préservation de la diversité biologique. Dans ce domaine, le Niger fait partie des premiers pays à signer l'accord de Paris (COP 21) sur le changement climatique.

Dans le domaine des productions forestières et halieutiques, le Niger dispose de 12 millions d'hectares de terres forestières qui produisent en moyenne plus de 9 millions de mètre cube de bois de chauffe par an pour couvrir les besoins d'une population avec un fort taux de croissance démographique de 3,9% par an. Ce rythme d'accroissement de la population du Niger est synonyme d'un doublement tous les 18 ans. Ainsi, en 2030, la population du Niger dépassera 34 millions d'habitants et en 2050, elle dépassera 68 millions d'habitants. Les implications immédiates de ce qui précède sont entre autres une forte pression sur les ressources naturelles dont l'eau et les terres (de cultures et de pâturage); les risques de dégradation de l'environnement liés à la surexploitation des ressources naturelles; l'exacerbation des conflits sur le contrôle et l'exploitation des ressources naturelles; le risque d'aggravation des crises alimentaires et nutritionnelles; les risques de migrations non contrôlées. Dans ces milieux, la population se concentre autour des ressources naturelles et des terres arables qui deviennent de plus en plus insuffisantes, conséquences de la croissance démographique mais aussi des effets

néfastes du changement climatique (hausse des températures, baisse de la pluviométrie, intensification des sécheresses, réduction de la période végétative, inondations, etc.). La résolution de tous les problèmes évoqués suscite l'intérêt du Niger à s'engager envers les principes de la NDT et à définir des cibles de NDT, depuis le mois de mai 2016

1.2 Opportunités de levier identifiées

C'est à travers la NDT que nous proposons de renforcer la cohérence entre nos divers engagements en matière de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et les sécheresses afin de promouvoir le développement durable du Niger et de parvenir et conserver un territoire sans dégradation des terres.

La NDT sera l'accélérateur en matière d'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) et, par conséquent, l'investissement dans le cadre de la NDT contribue significativement à l'atteinte de plusieurs ODD et plusieurs secteurs et politiques sectorielles, incluant l'agriculture, le secteur forestier et l'environnement. Le choix d'entreprendre l'objectif de neutralité en matière de dégradation des terres permet de favoriser la cohérence au niveau des politiques, de prioriser les initiatives terrestres en faveur du climat, et de saisir de nouvelles opportunités de financement pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Au total, 17 objectifs de développement durable et 169 cibles associées ont été adoptés le 25 septembre 2015 au cours de l'Assemblée générale des Nations Unies tenues à New York. Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre du nouvel Agenda pour l'horizon 2030 et devrait permettre aux Etats parties à la Convention de s'efforcer d'atteindre afin de rétablir un équilibre entre les hommes et leur environnement. Particulièrement pertinent pour la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification CNULCD, l'objectif 15 exhorte les pays à « Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts et la lutte contre la désertification et stopper et inverser la dégradation des terres et mettre fin à la perte de biodiversité ». Plus précisément, la cible 15.3 des ODD - cible défendue par les pays de la CNULCD et partenaires - a également été adoptée comme suit : « D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols ».

L'enjeu du processus de la NDT est de parvenir à contribuer significativement à une croissance durable à travers son intégration dans les politiques et stratégies nationales (I3N, SDDCI Niger 2035, PDS, PAN/LCD/GRN, etc.). Elle fera corps avec le processus des ODD en cours au Niger et contribuera à l'atteinte des objectifs assignés aux engagements internationaux des différentes conventions environnementales signées et ratifiées par le pays.

1.3 Groupe de travail de la NDT

Le groupe de travail pluridisciplinaire mis en place par note de service numéro 1025/SE/CNEDD du 28 décembre 2016, a eu à superviser et préparer toutes les étapes du processus de la NDT. Ces activités ont concerné non seulement les appuis techniques dans la recherche de documents, des données que les expertises pointues en matière de SIG et de télédétection. La préparation des missions de terrain, les rencontres de retraites, des ateliers, des foras de validation des documents produit a vu la participation effective des différents membres. Différents commentaires ont été faits dans les rapports des ateliers organisés tout le long du processus. Le travail du groupe était du bénévolat. Le travail d'équipe a permis à toutes les étapes de bénéficier de la contribution des différents acteurs et spécialités afin d'enrichir les documents produits. L'appui et l'engagement

du Point Focal de la Convention a permis de surmonter certaines difficultés qui avaient surgit au cours du processus. Tous les résultats ont été obtenus de manière consensuelle.

2. Évaluer la NDT

2.1 Tendances et facteurs de la NDT

Au Niger, les facteurs de la dégradation des terres sont essentiellement d'ordre climatique et anthropique. En effet, chaque année ce sont 100.000 ha de terres cultivables qui sont perdus du fait de l'érosion hydrique. Aussi, la croissance démographique et le changement climatique sont-ils deux tendances lourdes et de long terme de nature à impacter structurellement les systèmes de production. Ainsi, la GDT est un impératif pour le développement durable au Niger, en raison du rôle clé qu'elle joue pour l'harmonisation des approches et la recherche d'une meilleure complémentarité entre les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie, des ressources en eau, ainsi que de l'équilibre écologique des écosystèmes. Le Niger fait face à une dégradation accélérée du couvert végétal, une fragilisation des écosystèmes et un appauvrissement de la diversité biologique. Pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, le pays entend renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat et améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide. Afin de préserver les écosystèmes terrestres, il s'agit de promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols et prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité.

2.2 Causes majeures et manifestations de la dégradation des terres

Les facteurs de la dégradation des terres au Niger sont essentiellement d'ordre climatique et anthropique. Sur le plan climatique, les conditions météorologiques caractérisées par des pluies insuffisantes, mais parfois diluviennes, irrégulières et mal réparties dans l'espace et dans le temps, ainsi que des vents fréquents et forts, sont les principales causes de la dégradation des terres. L'impact de ces facteurs climatiques est aggravé par les activités humaines en particulier les activités de production. En effet, dans un contexte marqué par l'accroissement des besoins alimentaires d'une part et la baisse des rendements d'autre part, l'augmentation des surfaces cultivées devient la principale stratégie de survie développée par les producteurs (doublement des superficies cultivées tous les 25 ans), souvent au détriment des pratiques de gestion de la fertilité des sols, comme la jachère. Cela affecte profondément la reconstitution du stock d'éléments minéraux et organiques des sols qui deviennent alors plus vulnérables à l'érosion éolienne et hydrique. En outre, le surpâturage, le défrichement des terres forestières à des fins agricoles, l'exploitation incontrôlée des forêts pour la satisfaction des besoins en bois énergie et de service, les mauvaises pratiques de prélèvement des produits forestiers utilisés en pharmacopée traditionnelle et les feux de brousse sont autant d'activités humaines qui contribuent à la régression du couvert végétal favorisant ainsi la dégradation des terres à travers les phénomènes d'érosion éolienne et hydrique. Ce phénomène, couplé avec le poids démographique et les pratiques non durables d'exploitation des ressources (coupe du bois, brulis, surpâturage, occupation des aires de pâturage pour l'agriculture, etc.) occasionnent une dégradation des terres de production. Au plan socioéconomique, la pauvreté des populations,

affectant sérieusement leurs capacités d'investissement et d'intensification agricoles, constitue un autre facteur déterminant en matière de gestion des terres au Niger. La concentration de $\frac{3}{4}$ des populations du pays dans seulement $\frac{1}{4}$ du territoire national constitue également une autre préoccupation majeure en matière de gestion des terres.

2.3 Les tendances en matière de dégradation des terres

La déforestation et la désertification progressent inexorablement, atteignant 75% du territoire national. Les formations forestières naturelles sont passées de 16 millions d'hectares environ en 1982 à 5 millions d'hectares environ en 2006, en raison du défrichement agricole, du prélèvement du bois et des changements climatiques (ME/DD, 2016). Sur la période 1975-2013, les superficies des cultures pluviales ont augmenté de 12,6 % en 1975 à 18,1 % en 2000 et 24,5 % en 2013 (AGRHYMET, 2014). L'expansion agricole a surtout concerné les sols sableux productifs des vallées de la région de Tillabéry ou les cultures empiètent désormais sur les terres pastorales traditionnelles. Sur les plateaux et les terrasses de l'ouest du Niger, la végétation est dominée par une mosaïque de steppes et de savanes sahéliennes herbacées. A l'est, la région de Maradi et Zinder, déjà intensément cultivée en 1975, est devenue un paysage homogène, totalement agricole. De plus, on observe une augmentation de 50% des surfaces irriguées, principalement le long du fleuve Niger. Les steppes restent l'occupation du sol dominante et leur surface demeure plus ou moins stable au cours de ces dernières années. Cependant, les autres classes de végétation naturelle, plus productives que les steppes, ont fortement régressé. La savane sahélienne a diminué de 26,7% entre 1975 et 2013. Les forêts galeries, représentant les formations végétales les plus denses et les plus diverses au plan biologique au Niger, ont aussi été considérablement réduites. Leur superficie totale a toujours été faible au Niger (environ 470 km² en 1975), mais elle a diminué de façon significative (66%) en 38 ans. Ces formations occupent principalement les vallées, désormais défrichées et mises en culture. Les surfaces sableuses ont augmenté de 24,8% depuis 1975. Ce changement est inquiétant car il indique une perte de stabilité des sols et de leur couvert végétal dans certaines régions du Niger. De plus, cette tendance semble s'être accrue depuis 2000. Cette progression a été principalement observée dans les écorégions pastorales du Manga caractérisées par d'anciennes dunes sableuses stabilisées par la végétation naturelle. Durant les périodes de sécheresse des années 1970 et 1980, beaucoup de ces dunes sont devenues mobiles du fait de la disparition du couvert végétal. En outre, l'érosion, le surpâturage, la coupe abusive de pâturage aérien et la perte du couvert ligneux suite à la sécheresse et à la déforestation, entraînent la dégradation des terres et accentuent le processus de désertification. Cependant, le Niger est le berceau de l'une des plus importantes bonnes pratiques de gestion des terres en Afrique de l'Ouest, le reverdissement de ses terres agricoles par des centaines de milliers d'agriculteurs qui ont adopté la pratique de l'agroforesterie, augmentant et maintenant la couverture arborée (la RNA) qui doit être vulgarisée à grande échelle.

3. Cadre juridique et institutionnel

3.1 Le cadre législatif et juridique

La gestion des ressources naturelles a fait l'objet d'une riche réglementation couvrant les différents domaines de l'environnement. En effet, l'article 34 de la Constitution du 25 novembre 2010 stipule que « Toute personne a droit à un environnement sain. L'État a l'obligation de protéger l'environnement dans l'intérêt des générations présentes et futures. Chacun est tenu de contribuer à la sauvegarde et à l'amélioration de l'environnement dans lequel il vit ». L'article 36 de la Constitution porte spécifiquement sur la lutte contre la désertification : « L'État et les autres collectivités publiques veillent à la lutte contre la désertification ». D'importants textes législatifs

et règlementaires sont en vigueur relatifs à la gestion de l'environnement et aux études d'impact environnemental assez édifiant et quelques-uns sont ici énumérés à titre d'exemple:

- ✓ La loi n° 98-56 du 29 décembre 1998 portant loi-cadre sur la gestion de l'environnement constitue le cadre juridique global de gestion des questions environnementales.
- ✓ L'Ordonnance N°92-037 du 21 Août 1992 portant organisation de la commercialisation et du transport du bois dans les grandes agglomérations et la fiscalité qui lui est applicable qui consacre la création des Marchés Ruraux de bois;
- ✓ La loi N°2001-032 du 31 décembre 2001, portant orientation de la politique d'aménagement du Territoire. Ce texte fixe le cadre juridique de toutes les interventions de l'État et des autres acteurs ayant pour effet la structuration, l'occupation et l'utilisation du territoire national et de ses ressources naturelles ;
- ✓ La loi n°2002-013 du 11 juin 2002 portant transfert des compétences aux régions, départements et communes. Ce transfert de compétence permettra une meilleure planification et une prise en compte plus ciblée des actions de GDT dans les Plans de Développement Régionaux (PDR) et les Plans de Développement Communaux (PDC) aussi bien au niveau des régions que des communes.

3.2 Brève description de l'évolution de la politique en matière de GDT

La politique forestière du Niger a connu plusieurs étapes, au gré des régimes, des phénomènes naturels et du contexte international.

Ainsi, les grands repères de cette évolution sont les suivants:

- ✓ la période avant la colonisation (avant 1935) caractérisée par une faible pression sur les ressources et un système de gestion traditionnelle et locale des ressources forestières et des arbres;
- ✓ la période coloniale (de 1935 à 1960) marquée par l'adoption du décret du 04 juillet 1935 fixant le régime forestier en Afrique de l'Ouest et le classement des forêts et la création des parcs et réserves de faune. Il s'agissait d'une politique conversationniste qui offrait peu de place à la valorisation;
- ✓ la période postcoloniale (de 1961 à 1989) : Pendant cette période, la crise de bois énergie n'était pas perceptible, et les efforts nationaux en matière forestière portaient prioritairement sur les plantations à grande échelle et en régie, le reboisement de masse en vue de la production de bois d'œuvre et de service;
- ✓ la période (1989 à 1992) est marquée par l'avènement de la stratégie énergie domestique dont l'objectif est, entre autres, d'inverser la tendance à la dégradation des ressources forestières par la suppression à moyen terme de l'exploitation incontrôlée et la responsabilisation des communautés rurales dans la gestion des ressources forestières de leurs terroirs;
- ✓ Le Schéma directeur de mise en valeur et de gestion des ressources en eau (1993, révisé en 1997) et le Plan d'action forestier tropical (PAFT);
- ✓ Le Schéma directeur de mise en valeur et de gestion des ressources en eau du Niger a été approuvé par l'État en 1993. Actualisé en 1997;
- ✓ La mise en place du système d'évaluation environnementale a été lancé à travers l'Ordonnance 97-001 du 10 janvier 1997 portant institutionnalisation des études d'impact sur l'Environnement au Niger,
- ✓ L'Adoption de la loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger, dont l'application pourrait améliorer la gestion des ressources par la responsabilisation des populations et des collectivités territoriales décentralisées;

Depuis 1992, la politique forestière est caractérisée par le renforcement de la responsabilisation des populations dans la gestion des ressources. Au niveau bilatéral et sous régional, pour gérer durablement les ressources naturelles partagées, les Accords d'importance ont été signés avec tous les pays voisins.

3.3 Le cadre institutionnel

Le cadre institutionnel est caractérisé par l'existence de plusieurs structures qui gèrent directement ou indirectement la question de l'environnement et du développement durable. Parmi celles-ci, on distingue les institutions de l'État, ce sont principalement :

- ✓ La Présidence de la République: Il existe différents départements d'appui-conseil spécialisés dont la cellule Eau et Environnement et Développement Durable, mais aussi d'autres structures qui se distinguent pour la promotion d'un développement durable soutenu, notamment le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » et le Haut-Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger (HCAVN). Ces trois structures orientent et mettent en œuvre des actions de GDT aussi bien au niveau national que régional.
- ✓ L'Assemblée Nationale: Cette institution est la représentation des élus nationaux qui vote toutes les lois soumises par le Gouvernement y compris celles concernant la gestion durable des ressources naturelles tel que défini par la constitution.
- ✓ Le Cabinet du Premier Ministre :dans le cadre de la coordination de l'action gouvernementale, en plus du Secrétariat Exécutif (SE/CNEDD), le Cabinet est doté de structures spécialisées dans la promotion du développement durable dont le Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises et Catastrophes Alimentaires (DNPGCCA) qui mène des actions de GDT, sous formes de cash et ou food for work, en collaboration avec les acteurs locaux pour atténuer différentes crises au niveau local et améliorer la résilience climatique.
- ✓ Le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable : doté d'un Secrétariat Exécutif. Point focal national des Conventions post Rio, qui est l'organe national de coordination et du suivi des activités relatives à ces Conventions et de leurs protocoles ainsi que de toute autre convention que le Niger viendrait à ratifier en la matière.
- ✓ Le Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire (MP/AT/DC), il est l'instrument privilégié de coordination intersectorielle, de dialogue avec les partenaires techniques et financiers, de mobilisation des ressources extérieures et de suivi des programmes et projets de développement. Il coordonne l'exercice d'intégration des actions de GDT dans les stratégies nationales adoptées par le Gouvernement.
- ✓ Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (ME/DD): en plus de sa mission d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques, plans, programmes et projets relatifs à la préservation de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles le Ministère dispose de deux Directions Générales : la Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable (DGEDD) et la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF). En outre, il dispose de Directions d'appui dont le Bureau d'Etudes et d'Evaluation Environnementale et d'Impact (BEEEI), le Centre National de Surveillance Ecologique et Environnementale (CNSEE) et le Centre National de Semences Forestières (CNSF). Ce ministère pilote à travers la Cellule Nationale GDT les opérations de terrain en la matière.

- ✓ Le Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Elevage assurant l'encadrement des producteurs ruraux, ces ministères agissent dans le développement durable à travers la lutte contre la pauvreté en milieu rural, la promotion des productions agricoles et pastorales, la lutte contre l'insécurité alimentaire, le développement des écosystèmes et la sécurisation des conditions de vie des populations rurales. Ils gèrent les bases de la production agro-pastorale.
- ✓ Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, les Ministères chargés des Finances, des Affaires Etrangères, de la Coopération de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Etranger jouent un rôle déterminant dans la recherche de partenariat, la négociation et la mobilisation des ressources financières y compris pour la GDT.
- ✓ Les Collectivités Territoriales: Elles sont constituées par les communes (266) et les régions (8). Chaque Commune dispose d'un outil de planification du développement, le Plan de Développement Communal (PDC) avec une forte composante en GDT dans les actions de développement.
- ✓ Les institutions de formation supérieure et de recherche: Elles sont constituées par les institutions de l'enseignement supérieur et technique (Universités, IPDR, LASDEL), les centres de recherche nationaux (INRAN, IRSH, IGNN), régionaux (AGRHYMET, ACMAD) et internationaux (IRD, ICRISAT) qui disposent d'unités opérationnelles de conservation des semences collectées et constituent des lieux de tests des innovations et techniques de GDT à vulgariser en milieu rural.
- ✓ Les Organisations de la Société Civile: Elles sont représentées par une centaine d'ONG et associations intervenant dans le domaine de l'environnement et qui a permis la responsabilisation accrue des populations dans la réalisation des activités de GRN.

3.4 Une analyse SWOT du cadre juridique et institutionnel centrée sur la LDN ressort les points saillants suivants:

- **Points forts:** Existence de textes législatifs et règlementaire régissant le domaine de l'environnement et de la gestion durable des terres; existence d'une Assemblée Nationale engagée dans l'élaboration des lois: existence de plusieurs structures opérationnelles dans le cadre de la gestion des aspects de la GDT; la mise en place d'une cellule GDT en charge de la mise en œuvre du CS -GDT, l'adoption de la stratégie nationale et de son plan d'actions sur la GDT, l'existence de paquets technologiques sur la GDT mis au point par les différents projets et programmes ainsi que par les différentes institutions de recherche; une large utilisation de ces technologies par les services techniques, les projets et programmes, les ONG et les populations ; la maîtrise des techniques de lutte contre la dégradation des terres ; un environnement politique favorable à investir dans la NDT; l'existence de structures centrales et déconcentrées qui ont pour mission d'élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer les initiatives relevant des politiques nationales en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles; une implication des Collectivités Locales avec le transfert de compétences en matière d'environnement et de ressources naturelles; un fort engagement de plusieurs PTF à accompagner le Niger dans la récupération des terres dégradées et la lutte contre la désertification, un engagement politique fort au niveau du Gouvernement, et la disponibilité de données sur la NDT comme base pour la détermination des zones d'intervention.
- **Faiblesse:** Déficit d'entretien et d'appropriation des ouvrages par les bénéficiaires posant un problème de durabilité; faible prise en compte du savoir-faire local ; faibles capacités techniques, financières et organisationnelles des ONG; faible financement par l'Etat et les collectivités de la GDT; faible capacité de mobilisation de fonds par les acteurs; faible

capacité des acteurs locaux dans la formulation de projets et programmes de GDT; insuffisance dans la coordination entre les acteurs impliqués dans la GRN; faible connaissance et application des instruments juridiques en vigueur au pays; problèmes grandissants sur le foncier rural, niveau des ressources engagées dans la lutte contre la dégradation des terres pas encore à la hauteur des défis à relever.

- **Environnement favorables à saisir:** Les opportunités offertes par les politiques nationales (SDDCI Niger 2035, l'i3N, PDES); les politiques régionales (UEMOA, CDEAO, CILSS, UA, NEPAD); les politiques internationales (Conventions post-Rio, ODD); le partage des expériences et les leçons tirées au sein et entre les pays de la sous-région; mobiliser plus de fonds pour la GDT à travers les opportunités disponibles (FVC, FEM, FFEM, Fonds LDN, Coopérations bi et multilatérales).

4. Niveau de référence de la NDT

4.1 Présentation de la situation de référence en matière de dégradation des terres

Les différents écosystèmes présents au Niger subissent différentes causes de dégradation ainsi que des formes de dégradation selon les types d'utilisation des sols.

La situation de référence de dégradation des terres au Niger a été établie par le groupe de travail technique. Pour cela, il s'est basé sur les trois indicateurs de la CNULCD :

- a) L'occupation des terres et le changement d'occupation des terres ;
- b) La productivité des terres
- c) Le stock de carbone au-dessus et en-dessous des sols.

Le Niger a reçu les données par défaut de niveau 1 dérivées des sources des données mondiales pour être utilisées et validées en l'absence des données nationales dans le cadre du programme d'appui mondial en soutien au processus d'établissement des rapports de la CNULCD, pour établir la situation de la dégradation des terres au Niger, des terres en perte constante de productivité.

Ce sont ces données par défaut qui ont été utilisées pour établir la situation de référence. Une fois cette situation établie, des comparaisons ont été faites avec d'autres résultats atteints au niveau de l'Agence de la Grande Muraille Verte et du Centre Régional AGRHYMET.

4.2 Situation de l'occupation du sol

La superposition des catégories d'occupation des sols pour 2000 et 2010 montrent qu'elles ont subi très peu de changements à l'échelle nationale. Ce qui ne peut autoriser qu'une analyse de la situation de référence de l'occupation des sols pour l'année 2010. L'analyse de la carte obtenue à partir des six classes d'occupation des terres permet de dégager les constats suivants:

La majeure partie du territoire national est occupé par des étendues désertiques, des sols nus et d'affleurement rocheux regroupés dans la classe sol nu et autres qui représente en termes de superficies 71,5% du territoire soit 857 557,9 km². Cette unité occupe la partie septentrionale la plus désertique du pays où l'on trouve le Ténéré, le Tal, le Djado et l'Erg de Bilma. Cette unité est aussi visible au Sud-est du pays à travers des dunes de sable qui menacent les cuvettes oasiennes et le Lac Tchad. L'on retrouve ces sols nus et affleurements rocheux dans le centre Ouest et l'Ouest du pays dans les régions de Tahoua et Tillabéri. Cette situation est conforme aux résultats obtenus dans le cadre du projet Front Local Environnemental pour une Union Verte (FLEUVE) qui montre une prédominance des sols nus dans les communes d'Illela (26,5%) et de Tchintabaraden (14%).

Le deuxième constat qu'on fait à partir de la carte de 2010, est les formations naturelles (savanes, steppes et forêts) occupe autour de 17% du territoire. Il s'agit de la bande sahélienne comprise entre les isohyètes 500 et 300 mm et au Sud-ouest la savane ou forêt claire représentée par le Parc National du W. Cette zone est soumise constamment aux pressions diverses liées à l'avancée du front agricole, à l'exploitation abusive du bois, au surpâturage et au développement urbain.

Le troisième constat est que le potentiel agricole est en passe d'être complètement exploité dans un proche avenir. En effet les espaces cultivés représentent un peu plus de 14 millions d'ha alors que le potentiel cultivable est estimé à 15 millions d'hectares (Consultations sectorielles, 2004). Si le rythme de 100 000 ha de nouvelles terres mises en culture chaque année se maintient, le potentiel s'épuisera dans moins de 10 ans.

L'analyse à l'échelle des bassins versants montre que les classes d'occupations dominantes au niveau des cinq bassins prioritaires sont respectivement sols nus, terres cultivées et steppes et savanes. Le dallol Bosso a à lui seul 79% de sa superficie en sols nus et seulement 4,75% de terres cultivées. Pour le Dallol Maouri les superficies occupées par les terres de cultures et celle qu'occupe les savanes et steppes sont presque égales (38,46% et 39,79%) et le reste est occupé par les sols nus. Quant au Sud-est du pays, le bassin de la KomaduguYobé montre une zone occupée par les steppes (63,88%) essentiellement utilisées comme terres pastorales, auxquelles s'ajoutent les terres de culture (28,86%). Il se dégage, alors que toute augmentation de superficie cultivée ne peut se faire qu'au détriment des 16,23% des terres de savanes et de steppes déjà sous pression pastorales et de coupe abusive de bois. L'autre option qui peut s'offrir est de restaurer ces sols nus et d'inverser la tendance à la dégradation des steppes et savanes.

4.3 Situation de la productivité des terres

L'analyse de la situation de la productivité des terres indique un déclin localisé de la productivité sur toute l'étendue du territoire national. Ce déclin de productivité concerne 3,32% du territoire national soit 1.476.466 ha. De 1999 à 2013, l'accroissement de la productivité n'a été observé que sur 0,13 % du territoire soit 55.700 ha. La classe de productivité stable, ne subissant pas de perturbation est la plus dominante car occupant 81,33% soit 36.201.948 ha.

Une superposition des classes d'occupation des sols avec celles de la productivité montre qu'en réalité l'accroissement de la productivité constatée ne s'est produit uniquement qu'au niveau des zones humides. Cependant ces zones subissent une baisse de productivité de 5,21% qui constitue une menace pour la conservation de la biodiversité. Seule la classe d'occupation forêt n'a pas subi de déclin de productivité sur la période considérée. Le déclin et les premiers signes de déclin de productivité constaté au niveau des classes d'occupation des sols steppes/savanes 6,23% et terres de cultures 11,31% soit respectivement 1 221 530 ha et 1 579 601 ha qui représentent les zones pastorales et agricoles. Ceci explique les déficits fourrager et céréalière chroniques enregistrés au Niger et qui aboutissent souvent à des crises alimentaires (2004, 2008 et 2012).

Les sols nus ne subissent pas de perturbations du fait de la faible densité humaine et de ce fait restent stables elle est constituée essentiellement de la zone désertique. L'analyse de la productivité à l'échelle des bassins versants montre que les déclin de productivité importants sont observés dans le dallol Bosso (3,82%), le dallol Maouri (3,64%), le bassin Niger 9 (6,38%), le bassin de la Komadugu (3,58%) et celui du GoulbinKaba (1,09%). L'accroissement de la productivité n'a concerné que le bassin de la KomadougouYobé autour du lac Tchad. Les bassins

suiuants n'ont pas subi un déclin notable de leur productiuité, il s'agit du bassin du Gorouol, de Niger 11, de la Tarka et du Koroma.

4.4 Situation du carbone organique des sols

A l'échelle nationale les teneurs en carbone des sols élevés s'observent à l'extrême sud ouest du pays, dans le département de Gaya, avec des valeurs comprises entre 46-60 et 61-76 tonnes à l'hectare pour des superficies respectives de 6.665 ha et 13.957 ha. La deuxième catégorie des sols a des teneurs en carbone comprises entre 15-29 et 30-45 tonnes/ha. Ces sols sont localisés dans la vallée du fleuve Niger, autour des massifs de l'Air et du Djado, la vallée de l'Irazher, l'Ader Douchi Maggia, les Koromas et autour du lac Tchad. Pour le reste du pays, la majeure partie du territoire, la teneur en carbone est comprise entre 0 à 14 tonnes par hectare. L'analyse des teneurs en carbone par bassin versant montre que les sols les plus riches en carbone se trouvent dans le Bassin du dallol Maouri, dans sa partie Sud. C'est les sols ayant des quantités de carbone comprise entre 46-60 et 61-76 tonnes de carbone à l'hectare et ces sols sont localisés dans le département de Gaya. Les sols moyennement riches se situent dans les Bassins du Dallol Bosso (Massifs de l'Air et de l'Irazher), Niger 9 (au Pac W et le long du fleuve et de ses affluents) et le Bassin de la Komadougou Yobé (côté Est autour du Lac Tchad).

4.5 Hot spots NDT identifiés

L'analyse des cartes sur le déclin de productiuité, l'occupation des terres, la teneur en carbone des sols au niveau des bassins versants prioritaires, fait ressortir sept (7) zones les plus dégradées (hots spots) à l'échelle du territoire. il s'agit:

- Bassin du **Dallol Bosso** : Bassin à cheval entre les régions d'Agadez, de Tahoua, de Tillabéri et de Dosso, et couvrant une superficie de 27 928 151 ha. Zone caractérisée par des sols très pauvres en carbone et de vastes superficies dégradées constituées de sols nus, d'affleurement rocheux et de dunes de sables. En effet, près de 80% des sols de ce bassin ont des quantités de carbone organique variant de 0 à 14 tonnes à l'hectare et 70% de sa superficie est occupé par des sols nus.
- Bassin du **Dallol Maouri** : Situé dans les régions de Dosso et de Tahoua avec une superficie de 6 372 940 ha. Il enregistre des déclinés de productiuité sur 209 105 ha de sa superficie. Ce Bassin est occupé à 72% par des sols nus et la grande partie de ses sols est pauvre en carbone, 71% des sols ont une teneur en carbone comprise entre 0 et 14 tonnes/ha.
- **Bassin Niger 9** : couvrant les régions de Tillabéri et de Niamey avec une superficie de 3 282 202 ha. Sols très pauvres en carbone organique et des terres en baisse de productiuité sur 205 192 ha. Teneur en carbone variant entre 0 et 14 tonnes/ha. Sols nus occupent 18% de la superficie des terres du bassin et 5% par des cultures essentiellement des cultures pluviales *sensus stricto*.
- Bassin du **Goulbi N'Kaba** : couvrant les régions de Maradi et de Zinder avec une superficie de 3 261 350 ha. Baisse de productiuité sur 221 016 ha, 84% occupées par des cultures, et 97% ont une teneur en carbone comprise entre 0 et 14 tonnes à l'hectare.
- **Bassin du Niger 10** : couvre une superficie de 1 798 933 ha et situé dans l'extrême Nord Ouest de la région de Tillabéri notamment dans les départements de Banibangou, Ouallam, Téra et Ayérou.
- Bassin de la **Komadougou Yobé 1** (Partie Ouest) : située à cheval entre la Région de Diffa (départements de Maïné Soroa et de Goudoumaria) et la région de Zinder (département de Gouré), et couvrant une superficie de 2 963 807 ha. Baisse de la

productivité sur 104 220 ha, 7,2% des sont nues, 29% occupées par des cultures et 64% par des steppes.

- Bassin de la **Komadougou Yobé 2** (partie Est): Ce bassin qui couvre une superficie de 6 995 428 ha est situé dans l'extrême Sud Est de la région de Diffa notamment les départements de Diffa, N'Guigmi et Bosso.

La détermination de ces Hots Spots permettra de mieux guider les décideurs pour le choix des zones d'intervention des différents partenaires au développement, et des investissements à prévoir dans le cadre des plans de développement régionaux et communaux. Toutes les interventions découleront des cibles nationales retenues et développées dans le chapitre ci-dessous.

5. Définition des cibles de NDT

5.1 Cibles nationales en vue d'atteindre la neutralité de la dégradation des terres au Niger

En se basant sur l'état de dégradation des terres décrit dans les chapitres précédents, le Niger s'est rendu compte de la nécessité et de l'urgence d'intensifier les efforts pour arrêter et inverser les tendances actuelles en matière de la dégradation des terres. Le Niger se fixe prioritairement comme ambitions d'atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres d'ici à 2030 à travers les cibles ci-dessous.

5.2 Cible principale

D'ici à 2030, le Niger s'engage à atteindre la NDT (pas de perte nette), à réduire les superficies dégradées de 9% à 5% et augmenter de 17% à 19% la couverture végétale (gain net) en vue d'améliorer de façon durable les conditions de vie des populations.

5.3 Cibles spécifiques

Afin d'atteindre cette cible principale, les actions suivantes doivent être menées à savoir:

- Restaurer 44% (4 440 000 ha) sur environ 10 760 000 ha de terres dégradées en 2010,
- Réduire à 2% (252 000 ha) la superficie des terres cultivées présentant une tendance négative de productivité primaire nette,
- Réduire de 1% (100 000 ha) à 0% le taux annuel de conversion des forêts/savanes/zones humides en d'autres types d'occupation,
- Mettre un terme à l'ensablement et l'érosion hydrique (ravinement) le long du fleuve Niger,
- Séquestrer 292 000 tonnes de carbone dans le sol et/ou la biomasse par les bonnes pratiques agroforestières (brise vent, haies vives, RNA, Banque fourragère, banque alimentaire etc.)

5.4 Mesures associées pour atteindre la NDT

5.4.1 Mesures politiques et institutionnelles

En plus des actions à conduire, des mesures politico institutionnelles et techniques sont également à envisager.

5.4.2 Intégration de la NDT dans les priorités politiques nationales

Les parrains du processus de la NDT, à savoir le Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD) et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, doivent prendre des dispositions afin que les cibles nationales retenues soient intégrées dans les principales stratégies et politiques nationales dont entre autres l'Initiative les Nigériens

Nourrissent les Nigériens (i3N), le Plan de Développement Economique et Social (PDES), la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035), les Plans de Développement Communaux et Régionaux (PDC,PDR).

Un programme de renforcement des capacités de tous les acteurs intervenant dans la gestion durable des ressources naturelles doit être entrepris.

Les institutions nationales doivent initier des lois et règlements sur l'accapement des terres qui deviennent des sources de conflits pour l'accès aux ressources naturelles dans un avenir très proche.

5.4.3 Renforcement du cadre politique et institutionnel sur la gestion de l'environnement

Ce renforcement passera par l'élaboration des textes d'application de la Loi-cadre sur la gestion de l'environnement; la poursuite de la conduite des études impact environnemental; la finalisation et l'adoption de la nouvelle loi forestière et le renforcement de la coordination entre les principales institutions en charges de la gestion de l'environnement. Ces institutions doivent renforcer les capacités techniques des cadres de terrain pour un meilleur encadrement des producteurs en vue d'une meilleure vulgarisation des techniques de la RNA; du défrichement amélioré et de la gestion rationnelle des parcours.

Les techniques de construction sans bois et sans coffrage doivent être largement diffusées afin de réduire la pression des besoins en bois d'œuvre sur les dernières reliques de forêts steppiques et les savanes.

5.4.4 Implication des acteurs locaux

Dans sa politique de décentralisation et de déconcentration le Niger a approuvé le transfert de compétences sur la gestion des ressources naturelles aux collectivités décentralisées. Cette responsabilisation des structures à la base permettra une meilleure implication des acteurs locaux dans la gestion des ressources forestières et une intégration efficaces des cibles de la NDT dans les PDC locaux et régionaux. Cette décentralisation doit concerner aussi le transfert des compétences pour l'encadrement desdits acteurs locaux dans la planification, l'exécution coordonnées des actions et l'élaboration de réglementation sur la gestion intercommunales de l'environnement. Ces acteurs sont imprégnés des réalités de terrain pour mieux contrecarrer le phénomène de l'accapement des terres qui est source de conflit pour l'accès aux ressources naturelles si aucune mesure n'est prise.

Au Niger, la décentralisation a été aussi une revendication des forces démocratiques et une recommandation forte de la Conférence Nationale Souveraine du 29 juillet 1991. Le pays est subdivisé en huit (8) régions, soixante-trois (63) départements et deux cent cinquante-cinq (255) communes réparties en quatre (4) villes, trente-sept (37) communes urbaines et deux cent quatorze (214) communes rurales. La réussite de la décentralisation dépendra de la qualité du dialogue et du partage des rôles entre les acteurs politiques que sont les élus locaux et les acteurs du tiers secteur (ONG, associations et organisations diverses de la société civile. La création d'une Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) et d'un Centre de Formation en Gestion des Collectivités Territoriales ainsi que l'adoption d'une stratégie nationale de formation des acteurs de la décentralisation représente un engagement fort du Niger pour la bonne marche de ces collectivités.

5.5 Mesures techniques

5.5.1 Promotion des sources alternatives de moyens d'existence et d'énergies de substitution

Le bois étant la principale source d'énergie utilisée par la majorité des populations surtout en milieu rural, il s'avère nécessaire de développer des énergies alternatives afin de réduire la pression sur les maigres ressources forestières disponibles. Pour ce faire les combustibles modernes de cuisson, le charbon minéral, le gaz et le solaire sont à mettre à contribution.

- **Accès aux combustibles modernes de cuisson:** Arriver à ce que 100% de la population a accès à un service de cuisson moderne, ce qui correspond à la diffusion de: 2 500 000 foyers à charbon minéral; 312 500 réchauds et bouteilles de gaz; 375 000 réchauds à pétrole.
- **Charbon minéral :** Amélioration de la qualité du produit, production à l'échelle industrielle du charbon minéral pour l'usage domestique, rendre le charbon et les foyers accessibles aux ménages à travers une politique de vente. L'objectif visé est de valoriser le charbon minéral en vue de son utilisation comme source d'énergie de substitution au bois de feu afin de lutter contre la déforestation au Niger en général et dans les zones les plus touchées par le phénomène de désertification en particulier.
- **Gaz butane :** Sécurisation des approvisionnements et renforcement des capacités de stockage, renforcement et extension du circuit de distribution au niveau national, mise à la disposition des ménages de 312 500 réchauds et bouteilles par an soutenue par une politique d'acquisition de ces équipements, rendre le gaz et les foyers accessibles aux ménages à travers une politique de prix, envisager l'utilisation du gaz naturel à des fins domestiques et le rendre accessible aux ménages à travers une politique de vente.
- **Diffusion de cuisinières et fours solaires:** formation et encadrement des utilisateurs des équipements à énergies renouvelables. Dans ce domaine énergétique plusieurs programmes et projets ont été mis en œuvre parmi lesquels on peut citer : le Programme Spécial Energie (PSE), le Projet Charbon Minéral Carbonisé, le Programme Régional Solaire (PRS), le Programme National Gaz butane, le Programme International de Soutien à la Maîtrise de l'Energie (PRISME), le Projet énergie II, etc.

En plus il faut tenir compte de l'appui et des activités conseil à l'Office National de l'Energie Solaire (ONERSOL) pour la mise au point d'appareils utilisant les sources d'Energies Renouvelables et la Cellule Technique Foyers Energies Domestiques (CTFED).

5.5.2 Promotion de l'agriculture climato-intelligente

Un des secteurs qui provoque la disparition des savanes et steppes reste l'agriculture extensive. Son intensification demeure l'une des meilleures stratégies pour contrôler, minimiser et si possible éviter l'impact des pratiques agricoles néfastes sur la dégradation des terres. La stratégie du Niger est basée sur la vision d'une agriculture climato-intelligente et sur l'accès aux services énergétiques modernes pour tous en 2030. Il a permis de capitaliser les bonnes pratiques, notamment dans:

- ✓ l'utilisation de variétés améliorées de mil, de sorgho et de niébé,
- ✓ les cultures maraîchères,
- ✓ l'assistance aux producteurs ruraux en matière d'utilisation des informations météorologiques et climatologiques pour qu'ils améliorent leur productivité,
- ✓ l'ensemencement des zones pastorales dégradées avec des espèces adaptées et appâtées par le cheptel,

- ✓ l'appui aux activités génératrices de revenus.

Au Niger, l'agriculture doit connaître une profonde transformation pour relever les nombreux défis que représentent le changement climatique, l'insécurité alimentaire, la malnutrition, la pauvreté et les dégradations accélérées de l'environnement. Ceci pousse les producteurs à adopter les innovations climato-intelligentes susceptibles de favoriser une forte augmentation de la production alimentaire malgré les difficultés croissantes que connaît le secteur agricole, dont la dégradation de ses terres. De nombreuses pratiques agricoles climato-intelligentes innovantes sont mises en œuvre à travers toutes les régions et permettent de récupérer des terres dégradées, d'augmenter la productivité et de développer la résilience. Leur capitalisation et vulgarisation à grande échelle s'imposent.

Les universités et les autres structures de recherches pourraient devenir des centres d'innovation et de transfert technologique pour une agriculture climato-intelligente, et l'implication du secteur privé pourrait générer des investissements pour la recherche et le développement avec l'implication des communautés et encourager les producteurs ruraux à innover et à mieux exploiter les résultats des institutions de recherche. Même si la majorité de la population est active dans l'agriculture, elle élève également du bétail en plus de ceux des pasteurs ce qui les prédispose à une intégration bénéfique entre les deux secteurs. En y encourageant l'agroforesterie la synergie sera parfaite.

5.5.3 Restauration des terres dégradées

La situation de référence a déterminé que le Niger compte sur ses terres dénudées 10 760 000 ha de terres dégradées en 2010. Ces étendues de terres sont actuellement dénudées et doivent faire objet de récupération pour les besoins d'exploitations agricoles et pastorales aux bénéfices des producteurs ruraux. La préservation et la gestion durable des ressources naturelles passera par la restauration et la protection des bases productives; la conservation de la biodiversité et la valorisation de la faune; la valorisation des produits forestiers halieutiques et apicoles; la sécurisation et la gestion durable des ressources agro-sylvo-pastorales, des plans d'eau et périmètres aménagés; ainsi que l'amélioration de la gouvernance environnementale. Ces opérations s'effectueront à travers les efforts de tous les projets et programmes en cours et à venir. En ce qui concerne la lutte contre l'ensablement, l'accent sera mis sur la protection et la valorisation des sites à haut potentiel productif (cuvettes et oasis), la protection des infrastructures ainsi que les plans d'eau (mares, barrages etc.).

La lutte contre la dégradation des terres mettra en jeu des techniques culturelles et la construction de dispositifs antiérosifs (banquettes, demi lunes, zai, techniques de fixation des dunes etc.). L'efficacité de cette lutte est obtenue lorsqu'elle est utilisée par un ensemble de producteurs sur un espace étendu. Pour la sécurisation des ressources foncières, il s'agira d'élaborer et de mettre en œuvre une politique foncière nationale et des schémas d'aménagement foncier, d'actualiser la nomenclature d'occupation des sols, d'élaborer des textes d'application sur le transfert des compétences aux collectivités territoriales en matière des ressources naturelles et d'appuyer la mise en œuvre du code rural.

5.5.4 Participation à la séquestration du carbone

Des programmes de reboisement qui comprendront des plantations en blocs, des brises vent, des haies vives, bonnes pratiques agroforestières, des actions de RNA permettront de séquestrer au moins 292 000 tonnes de carbone dans le sol et/ou la biomasse, toutes ces mesures d'adaptation

sont en synergie avec les dispositions des conventions post Rio que le Niger a ratifié à savoir : la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la Convention sur la lutte Contre la Désertification (CCD) et la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Elles permettront d'améliorer, dans les localités concernées, la production agro-sylvo-pastorale dans les régions les plus affectées par la sécheresse et la désertification et atténuer les effets néfastes liés aux facteurs climatiques et anthropiques. Ce qui permet également d'améliorer la quantité et la qualité de la production agro-sylvo-pastorale, de constituer des réserves de fourrages pour les périodes de soudure; de réduire les pressions du bétail sur les autres ressources naturelles et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations dans les localités concernées par l'augmentation de la productivité agricole et pastorale. Pour l'aménagement des forêts naturelles, parcs agro forestiers et espaces sylvo-pastoraux, il s'agira de promouvoir un écosystème forestier bien géré qui garantisse à l'homme des biens et services environnementaux. En matière d'accroissement de la couverture forestière, les interventions porteront sur la création de nouvelles forêts classées, l'extension des boisements et le développement de l'agroforesterie, la sécurisation et la réhabilitation des forêts classées existantes.

5.5.5 Réduction des conflits communautaires

Pour sa mise en œuvre, les actions suivantes seront entreprises: le développement des mécanismes de prévention et de gestion des conflits liés à l'exploitation des ressources (foncières, pastorales, hydrauliques, minières), le renforcement des mécanismes existants de règlement des conflits communautaires, le renforcement des capacités des acteurs en charge de la prévention, la gestion des conflits ruraux et la sécurisation des ressources foncières.

Pour faire face au risque lié aux aléas climatiques, il convient d'élaborer/ou actualiser et de mettre en œuvre les plans d'adaptation aux changements climatiques et des plans d'anticipation et de riposte aux catastrophes naturelles. Il faudrait aussi poursuivre les actions de sécurisation et intensification de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique ainsi que la petite irrigation, en particulier à destination des ménages les plus fragiles et vulnérables.

6. Opportunités de levier saisies à ce jour

La Constitution de la République du Niger stipule en son article 35: L'Etat a l'obligation de protéger l'environnement dans l'intérêt des générations présentes et futures. Chacun est appelé à contribuer à la sauvegarde et à l'amélioration de l'environnement dans lequel il vit ;

La Loi n ° 2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement indique en ses articles 151 à 158: Créer les conditions d'une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles pour les générations présentes et futures;

Le Niger a élaboré et adopté son Cadre Stratégique d'Investissements National pour la GDT depuis 2010 dans le cadre de l'Initiative Terre Africa dont la vision à l'horizon 2015 repose sur trois principales dimensions à savoir : la dimension institutionnelle liée à la stratégie i3N ; la dimension temporelle définie dans le plan d'actions du PDES 2012 -2015 et le champ d'action qui s'intègre dans les programmes de sécurité alimentaire ;

La mise en place de l'Agence Nigérienne de Promotion de l'Electrification en milieu Rural (ANPER) dont l'une des missions est de promouvoir, vulgariser et rendre accessibles aux populations rurales les différentes technologies d'énergie, tout en privilégiant les énergies renouvelables.

L'état de dégradation de l'environnement a amené le gouvernement à adopter le 28 Septembre 2016 une Politique Nationale de l'Environnement et du Développement Durable définissant un cadre plus cohérent d'intervention et d'investissement. L'élaboration du document de Politique Nationale est confortée par les Objectifs de Développement Durable (ODD), la Politique environnementale de la CEDEAO et la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement de l'UEMOA, la Contribution Déterminée au niveau National - CDN du Niger (horizon 2030) préparée dans le cadre de la COP 21 (Accord de Paris sur le climat de 2015) et le Cadre Stratégique de gestion durable des terres (CS-GDT) et son plan d'investissement 2015-2029.

Ainsi, le plan d'actions 2016-2020 de l'i3N prévoit à l'horizon 2020, la récupération de 1 065 000 ha de terres dégradées, soit 213 000 ha/an. Si l'on considère le stock actuel de terres dégradées de 3,9 millions d'ha, c'est 1/3 de ce stock qui sera restauré d'ici l'échéance de 2020.

Des actions d'adaptation devraient permettre de préparer les populations à mieux connaître le comportement et la tendance du climat dans leur zone et à mieux s'adapter aux effets néfastes du changement climatique qui vont en s'amplifiant et en se diversifiant.

Les aménagements qui seront retenus doivent permettre de récupérer les terres dégradées ou en dégradation, avec des technologies qui contribueront à l'augmentation des rendements et des productions, aux fins de supprimer l'agriculture itinérante sur brûlis, de diminuer les superficies emblavées ainsi que la pression sur les ressources naturelles

L'agriculture intelligente face au climat (AIC) est devenue une approche largement acceptée au Niger pour accroître la résilience des populations face aux perturbations climatiques, à la sécurité alimentaire et pour réduire la pauvreté dans les régions vulnérables.

De manière concrète, l'approche cherche à aménager préférentiellement des bassins versants avec des techniques résilientes (digues filtrante, bande enherbée, zai, demi-lunes, paillage, fumure organique, les cordons pierreux, les zaï – tassa, les diguettes filtrantes, les bandes enherbées, la régénération naturelle assistée, agroforesterie, etc.) de restauration des sols, de maintien de l'humidité du sol lors des poches de sécheresse, de lutte contre l'érosion et l'ensablement, d'amélioration de la fertilité des sols et de la productivité, de séquestration du carbone, etc.

Les pratiques résilientes promues devront permettre de réduire significativement les anciennes pratiques agricoles dommageables à l'environnement (agriculture sur brûlis, agriculture extensive, feu de végétation, utilisation non adaptée des fertilisants ou produits chimiques agricoles).

7 Projets et programmes transformateurs de NDT ainsi que les opportunités identifiées

La note conceptuelle définissant l'effet de levier comme étant la force qui sert à soulever, à mouvoir, à surmonter quelque chose et permettant d'agir stratégiquement, le processus de définition des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) permet de créer un tel effet levier au Niger. Depuis 1992, la politique forestière du Niger est caractérisée par le renforcement de la responsabilisation des populations dans la gestion des ressources naturelles. En effet, près de 90% de la population nigérienne dépend directement de ces ressources naturelles pour sa subsistance. L'option qui s'impose au Niger reste la restauration de ces sols nus ainsi que l'inversion de la tendance à la dégradation des steppes et savanes sur une grande échelle. Le cout de l'évaluation faite dans la cadre de la CPDN les chiffrent ces investissements

déjà à 8,667 milliards \$US (866,7 millions \$US/an) dont adaptation 1,607 milliard \$US et atténuation 7,060 milliards \$US.

L'effet de levier recherché doit permettre de:

- ✓ **Créer de multiples bénéfiques:** Le Niger s'emploiera à intégrer les ODD et les cibles nationales NDT dans les documents de planification stratégiques nationaux de concert avec le Ministère du Plan.
- ✓ **Favoriser les politiques cohérentes:** Restauration des bases productives, atteinte de la sécurité alimentaire, réduction des conflits autour des ressources naturelles, diminution de la migration, résilience des communautés face au changement climatique et restauration de la biodiversité.
- ✓ **Avancer dans l'action pour le climat:** Si les objectifs de la NDT sont atteints cela va sans nul doute faciliter et contribuer à la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation étant donné que le Niger a adopté comme stratégie face aux changements climatiques l'adaptation.
- ✓ **Saisir les opportunités de financement:** Faciliter l'accès au fonds climat et les autres initiatives de financement. L'état doit apporter un financement appréciable et conséquent pour la mise en œuvre du cadre stratégique d'investissement de la Gestion Durable des Terres (CS-GDT) afin d'atteindre les cibles de la NDT. Les initiatives, stratégies, programmes et projets pertinents intervenant sur la GDT et contribuant de manière significative à l'atteinte de la NDT au Niger seront mis à contribution:

Engagement politique du Gouvernement: Le fait d'adopter formellement plusieurs initiatives et programmes avec de fortes composantes en GDT affirme l'engagement politique fort du Gouvernement pour une réussite du processus de la NDT au Niger. Chaque année des ateliers parlementaires doivent être organisés pour sensibiliser les élus nationaux sur les enjeux de la NDT et les amener à allouer des ressources conséquentes lors du vote du budget national et au niveau local dans les budgets communaux.

Le document cadre de politique nationale de décentralisation (DCPND). Le principal objectif recherché est de faire des collectivités territoriales des institutions démocratiques fortes, capables de contribuer à la consolidation de l'unité nationale et à la promotion d'un développement local durable axé sur la réduction de la pauvreté, la délivrance des services sociaux de base dans le respect des principes de la bonne gouvernance et de la diversité locale. Le domaine de l'environnement fait partie des services transférés aux communes et les actions en matière de NDT doivent être intégrées dans les PDC communaux. Il est préconisé ici une application de l'ensemble des techniques du CS-GDT sur 10 ans, pour la période 2020- 2030, à savoir:

- la restauration de 1 030 000 ha terres agro-sylvo-pastorales, la régénération naturelle assistée sur 1 100 000 ha,
- la fixation des dunes sur 550 000 ha, l'aménagement des forêts naturelles sur 2 220 000 ha,
- la création de 145 000 km Haies-vives,
- les plantations d'espèces à usages multiples sur 750 000 ha,
- les plantations de *Moringa oleifera* sur 125 000 ha,
- l'ensemencement des parcours sur 304 500 ha et la promotion de la foresterie privée sur 75 000 ha.

Programme d'Action National pour l'Adaptation (PANA) aux effets néfastes des Changements Climatiques (CC). L'objectif du PANA est de contribuer à atténuer les effets néfastes des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables, dans la perspective d'un développement durable et de lutte contre la pauvreté au Niger. Pour ce faire la NDT constituera un outil important pour accélérer la capacité d'adaptation des populations vulnérables.

Le Cadre Stratégique d'Investissement sur la Gestion Durable des Terres (CS-GDT). Ce Cadre et son plan d'investissement 2015-2029 prévoient, sur la période 2016-2029, la réalisation de 75 000 ha par an de récupération des terres dégradées, 20 000 ha de fixation de dunes, 10 millions de plants à produire, 120 000 ha de plantations, 75 000 ha de RNA et de 25 000 de nouveaux aménagements forestiers chaque année. Ce cadre diffusera toutes les bonnes pratiques préconisées dans les processus de la GDT et de la NDT.

L'Initiative 3N: Cette Stratégie pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et le Développement Agricole constitue une mesure politique pouvant donner un coup d'accélérateur à la mise en œuvre des activités forestières et de lutte contre la dégradation des terres. En effet, le Plan d'Investissements Prioritaires de cette stratégie envisageait entre autres 75 000 ha par an de récupération des terres dégradées ; 20 000 ha par an de dunes fixées ; 10 millions des plants à produire par an ; 120 000 ha de plantations par an et la promotion de la Régénération Naturelle Assistée sur 200 000 hectares. Cette initiative servira de levier dans la gestion durable des ressources naturelles et l'atteinte des cibles fixées dans le cadre de la NDT.

Le Projet de Lutte Contre l'Ensablement des Cuvettes Oasiennes dans les départements de Gouré et Maïné-soroa (PLECO): Ce Projet s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la désertification au Niger et financé par le PNUD et le FEM, qui sera complété par un co-financement provenant de plusieurs sources gouvernementales, municipales et d'autres donateurs. Il s'attaque au problème de l'ensablement des cuvettes et autres zones productives dans les Hots Spots identifiés dans l'extrême est du pays.

La Stratégie de Développement et de Croissance Inclusif (SDCI, Niger Vision 2035). Le pays est fragile et la concrétisation de la vision Niger 2035 suppose que certaines contraintes majeures soient impérativement levées afin d'avoir un pays et un peuple prospères. Dans le secteur agropastoral, la poursuite des pratiques extensives peu productives n'est plus soutenable, car la croissance du secteur agricole se heurte déjà à de fortes contraintes foncières qui provoquent un morcellement des exploitations et une dégradation grandissante des ressources naturelles. Si les tendances actuelles se poursuivraient, la situation alimentaire déjà précaire du pays se dégraderait encore et cela exigerait des importations massives de produits alimentaires à l'échéance 2035. Les ambitions de ce programme cadrent parfaitement avec les objectifs visés par la NDT.

Projet de Restauration des Forêts et des Paysages (RFP) et Gestion Durable des Terres au Sahel. La finalité du programme est d'inciter les acteurs à gérer/restaurer les terroirs de façon intégrée avec une perspective de fourniture durable des multiples biens et services environnementaux et un objectif de Neutralité en termes de Dégradation des Terres d'ici 2030. Pour cela, il préconise la mise en œuvre des politiques RFP/GDT récemment adoptées, de renforcement des capacités locales et de restauration des terres, d'amélioration des capacités d'évaluation et de suivi des usages des terres à l'échelle communale, la production de connaissances et la capitalisation/diffusion des expériences et bonnes pratiques en RFP/GDT au niveau régional dans le cadre de l'IGMVSS, de conduire un plaidoyer, de mobilisation de ressources financières et de diffusion de bonnes pratiques/ partage des connaissances sur la Restauration des Forêts et des Paysages. Ce projet constitue une mise en œuvre concertée et

transfrontalier de la NDT en zone sahélienne avec un partage des expériences réussies en matière de GDT.

Projet d'Amélioration de la Sécurité Alimentaire et de la Valorisation des Initiatives Paysannes dans les ZARESE du Niger. L'objectif général du projet est de contribuer à la prévention de la dégradation des terres ainsi qu'à la restauration/réhabilitation des terres agro-sylvo-pastorales dégradées pour l'amélioration des conditions de vie des migrants et des populations vulnérables face aux changements climatiques, accroître la production agro-sylvo-pastorale par l'adoption des pratiques communautaires résilientes aux effets des changements climatiques et promouvoir un développement local résilient et la création d'emplois durables pour les migrants et les femmes vulnérables.

Les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité: Parmi la vingtaine d'objectifs poursuivis par cette initiative d'ici 2020, un certain nombre cadre parfaitement avec les objectifs visés par la NDT en visant une gestion durable de l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture, assurer la conservation de la diversité biologique, des écosystèmes qui fournissent des services essentiels, sont restaurés et sauvegardés, améliorer la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone grâce aux mesures de conservation et restauration des écosystèmes dégradés contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification. Cette initiative présente des objectifs assez cohérents avec ceux de la NDT.

L'initiative de la Grande muraille verte: Le programme de la Grande Muraille Verte du Niger vise particulièrement les objectifs stratégiques suivants : la promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelles et développement local, l'amélioration de la sécurité alimentaire par la valorisation et la gestion durable des systèmes de productions agrosylvopastorales, la recherche d'accompagnement et la gestion des connaissances. Il vise à contribuer à la lutte contre l'avancée du désert, tout en permettant une mise en valeur intégrée des zones dégradées du sahel en vue d'une gestion durable des ressources naturelles et en renforçant la lutte contre la pauvreté. Cette initiative cadre avec les objectifs visés par la NDT et constitue un important levier pour la réussite du processus de définition des cibles NDT dans toutes ses zones d'intervention. Elle constitue également un canal approprié pour la diffusion des bonnes pratiques GRN et GDT retenues.

En vue d'une meilleure réussite du processus de la NDT il y a lieu de:

- Impliquer les hauts-fonctionnaires du Gouvernement : Les Députés nationaux, les membres des Commissions Développement Rural et Environnement de la Présidence, de la Primature et de l'Assemblée Nationale, les Ministres en charge des questions du développement rural et des mines et énergies, les Secrétaires Généraux et les Directeurs des Etudes et Programmes des ministères techniques, les services techniques, la société civile, les organisations paysannes et féminines et le secteur privé par l'organisation d'ateliers d'information et de sensibilisation l'élaboration des notes d'information à l'intention des décideurs et la production d'outils de communications;
- Utiliser les mécanismes nationaux de coordination déjà existants: L'initiative 3N à la Présidence, le Secrétariat Exécutif du CNEDD, le DNPGCCA tous au Cabinet du Premier Ministre, les Directions de suivi et évaluation au sein des ministères techniques;
- Impliquer les partenaires de développement internationaux: De nombreux partenaires : le NEPAD, le Secrétariat de l'UNCCD, le Mécanisme Mondial (MM) de l'UNCCD, la Banque Mondiale, la FAO, le PNUD, le PNUE, la BAD, l'USAID, l'ensemble des institutions du FEM, la Plateforme TerrAfrica, des organisations régionales et sous

régionales, ainsi que des organisations multilatérales incluant l'Union Européenne et la Commission Européenne, des bailleurs de fonds bilatéraux (les coopérations Française, Allemande, Italienne, Danoise, Suisse, etc. et multilatéraux;

- Impliquer les parties prenantes nationales non-gouvernementales: ONG, Associations et secteur privé

Autres projets en cours

En plus des projets et programmes évoqués ci-dessus d'autres projets sont en train de démarrer et certains encore dans les pipelines à la recherche de financement et qui contribueront aussi à l'atteinte de la NDT au Niger. Au titre desdits projets signalons entre autres les suivants:

- ✓ Projet d'Appui à l'Agriculture sensible aux risques climatiques (PASEC);
- ✓ Enhancing Carbon Sequestration for Climate Change Mitigation and Poverty Reduction in the Transboundary Areas Between Nigeria and Niger;
- ✓ Gestion durable des systèmes oasiens dans la région sahélo saharienne;
- ✓ Promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelle et développement des capacités techniques des acteurs;
- ✓ Gestion durable des systèmes agrosylvopastoraux et amélioration de la sécurité alimentaire;
- ✓ Projet transfrontalier lutte contre la désertification et pour l'adaptation aux effets du changement climatique : appui aux collectivités transfrontalières de la zone du Liptako-Gourma dans le cadre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel;
- ✓ Restauration des écosystèmes et Mise en Valeur du potentiel d'éco développement par le Renforcement des capacités des communautés locales pour une gestion durable du Bassin Versant du Dallol Maouri;
- ✓ Projet Action Contre la Désertification (ACD) FAO.

Idées de programme à développer

En se basant sur les données de la situation de référence et surtout sur les zones de Hots Spots identifiées, des idées de projets transformatifs ont été proposées et méritent d'être développées pour une meilleure couverture spatiale des actions de récupération des terres dégradées. Au titre de ces idées on compte entre autres:

- ✓ **Programme de lutte contre l'ensablement des terres agro-sylvo-pastorales** dans les régions de Diffa, Zinder, Agadez et Tillabery. D'une durée d'au moins 20 ans et d'un montant de plusieurs dizaine de milliard de FCFA avec comme partenaires principaux le PNUD, la Banque Mondiale, la BOAD, les Fonds LDN, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.
- ✓ Un vaste **programme de promotion de la RNA et d'agroforesterie** permettant une végétalisation des différents espaces dénudés a couverture nationale avec comme partenaires principaux la BOAD, la FAO, le PNUD, le Ministère de l'Environnement.
- ✓ Un **programme de récupération des terres agro-sylvo-pastorales dégradées** d'envergure nationale pour une période d'exécution d'au moins 20 ans avec un budget d'au moins plusieurs dizaines de milliard de FCFA avec comme partenaires la

Coopération Italienne, la Coopération Française, le PNUD, la Banque Mondiale, la BOAD, les Fonds LDN, les Ministères de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'élevage.

- ✓ Un **programme de promotion des énergies renouvelables** permettant une protection des ressources ligneuses à travers tout le pays. avec comme partenaires le FEM, la BOAD, le PNUD, les Fonds LDN, et les Ministères de l'Environnement et de l'Energie.

8. Conclusions et recommandations

Le Niger est caractérisé par une forte variabilité aussi bien spatiale que temporelle des paramètres climatiques, notamment des précipitations qui entraînent des déficits pluviométriques récurrents se traduisant par des sécheresses répétitives et cycliques très néfastes. Les phénomènes de la désertification et de la dégradation des ressources naturelles ont été, et constituent encore, une préoccupation majeure dans le développement économique et social au Niger. Face à cette situation, l'Etat continue à développer de nombreuses initiatives et à conduire des actions de nature à préserver la base productive, en vue d'assurer une productivité durable. Le Niger dispose d'un potentiel considérable en minéraux : uranium, pétrole, calcaire, charbon, or, gypse, marbre, phosphate, fer, cassitérite, cuivre, etc., qui ne demande qu'à être exploités, tant les conditions d'investissements sont attrayantes, avec le nouveau code minier. Une importante part de cette manne doit être investie dans le cadre de la lutte contre la dégradation des terres et sauvegarder les bases productives et garantir une production alimentaire à sa population à forte croissance.

Au cours du processus de la NDT les résultats atteints ont concerné l'identification des spécificités régionales en matière de dégradation des terres, l'établissement de la situation de référence pour l'année 2010, la détermination des cibles nationales ainsi que les mesures politico techniques à entreprendre pour une réussite de l'atteinte desdites cibles d'ici 2030.

Le Niger a entrepris un important programme de reboisement (fixation des dunes, réhabilitation des zones dégradées, haies vives, brise-vent), mais ces efforts sont contrecarrés par les périodes de sécheresse, les besoins en bois des habitants et les feux de brousse. Afin de renverser cette situation des dispositions sont à prendre pour:

- ✓ le respect de la capacité de charge des pâturages et la maîtrise des effectifs du cheptel,
- ✓ l'utilisation des combustibles de substitution au bois et la promotion des mesures d'économie énergétique,
- ✓ l'abandon de la récolte systématique des résidus des cultures et des pâturages,
- ✓ l'accélération du rythme annuel de plantations d'arbres (sur la période 1984-2000 18 millions de plantations réalisées par le projet Keita de la coopération italienne),
- ✓ le contrôle des feux de brousse

Le Niger aura besoin d'entreprendre d'importantes opérations de récupération des terres dégradées sur efforts propres mais aussi avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers afin d'atteindre une neutralité de cette dégradation à l'horizon 2030. De vastes projets transformatifs de grandes ampleurs sont attendus au niveau de tous les hot spots identifiés.

Afin de finaliser le processus de la NDT et conformément au chronogramme approuvé en début dudit processus les phases suivantes sont à compléter à savoir:

- ✓ Mener des actions afin d'intégrer la NDT dans les politiques et stratégies nationales et sa prise en compte dans le processus des ODD:
- ✓ Faciliter toutes les actions visant la réalisation de la NDT:
- ✓ Suivre les progrès de réalisation de la NDT,
- ✓ Rendre compte des avancées de la NDT
- ✓ Vulgariser largement les résultats du processus de la NDT.

Le groupe de travail a eu a faire aussi les recommandations suivantes:

- Dégager au moins 5% du budget national pour la NDT et prendre toutes les dispositions afin de pérenniser les activités de GDT ;
- Sensibiliser les communes à participer aux projets comme conditions d'accès aux financements ;
- Généraliser l'accès communautaire comme seule condition d'accès aux financements des projets.

Annexes

Annexe 1: Liste des membres du groupe de travail sur la NDT

N°	NOM & PRENOM	STRUCTURE
1.	Dr KamayeMaazou	Secrétaire Exécutif du Conseil National Environnement Développement Durable (SE/CNEDD)
2.	Mme Noura Fatchima	Conseillère a la Présidence de la République, Cellule Environnement Eau et Assainissement
3.	Col. HamaniSaley	Conseiller Technique, Commission Développement Rural et Environnement, Assemblée Nationale
4.	Mme Aicha Mamadou	Présidence de la République, Haut-Commissariat a l i3N
5.	Com. BoubacarBoureima	Division PAN/LCD/GRN SE/CNEDD
6.	Col. HamissouGarba	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Cellule Nationale GDT
7.	Col. Maizama Abdoulaye	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Centre National de Suivi Ecologique et Environnemental (CNSEE)
8.	Mr AssoumaneGarba	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Direction Aménagement des Forêts et Restauration des terres
9.	Mr Moussa Djibey	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Direction des Etudes et Programmes
10.	Mr OusmaneChekaraou	Direction des Etudes et de la Programmation, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, (volet Elevage)
11.	Mme DjibeyRamatouDjibo	Direction des Etudes et de la Programmation, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, (volet Agriculture)
12.	Col. Abdou Ibrahim	Agence Grande Muraille Verte / Ministère Environnement Développement Durable
13.	Mr Idrissa Mamoudou	Division Suivi/Evaluation, Capitalisation, Secrétariat Exécutif du CNEDD
14.	Mme Issa Hamsatou	Division Communication, Secrétariat Exécutif du CNEDD
15.	Mme Boubacar Zalia	Division PAN/LCD/GRN, Secrétariat Exécutif du CNEDD
16.	Mme Oumma Kairou Djadje Halidou	Direction de la Programmation, Ministère du Plan
17.	Mme Djenaba Coulibaly	Comité National de Coordination des ONG/AD et OCB sur la Désertification (CNEOD)
18.	Mr Moussa Halidou	CNCOD/RESAB
19.	Mr Bako Mahamane	Centre Régional Agrhymet
20.	Dr. Didier Tidjani	Faculté d'Agronomie, Université Abdou Moumouni de Niamey
21.	Mr HassaneSaley	Consultant National NDT

Annexe 2: Copie note de service pour la mise en place dudit comité

REPUBLIQUE DU NIGER

CABINET DU PREMIER MINISTRE

**CONSEIL NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE
(CNEDD)**

SECRETARIAT EXECUTIF DU CNEDD

Niamey, le 28 décembre 2016

NOTE DE SERVICE N°1025/ SE/CNEDD

Article 1 : Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD) au Niger, il est créé auprès du SE/CNEDD, Point Focal National de ladite Convention, un Comité Technique sur la Neutralité de la Dégradation des Terres (NDT).

Article 2 : Les travaux du comité sont dirigés par un bureau composé d'un président et de deux rapporteurs élus par ses membres.

Article 4 : Ce comité a pour rôle entre autres de soutenir le processus de la NDT au Niger. A ce titre il est chargé de:

- Valider la méthodologie de travail du consultant national NDT ;
- Appuyer le consultant national NDT dans la collecte et la validation des données ;
- Contribuer à l'enrichissement de tous les documents produits par le consultant national NDT.

Article 5 : Le comité est composé comme suit :

1. Un (1) représentant de la Cellule Eau, Environnement et Assainissement à la Présidence de la République ;
2. Un (1) représentant de la Commission Développement Rural de l'Assemblée Nationale ;
3. Un (1) représentant du Haut-Commissariat à l'initiative 3N ;
4. Quatre (4) représentants du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :
 - Cellule Nationale GDT : 1 ;
 - Centre National de Suivi Ecologique et Environnemental : 1 ;
 - Direction Aménagement des Forêts et Restauration des Terres : 1 ;
 - Direction des Etudes et Programmes : 1.
5. Quatre (4) représentants du Secrétariat Exécutif du CNEDD :
 - Division PAN/LCD/GRN : 2 ;
 - Division Suivi-Evaluation-Capitalisation : 1 ;
 - Division Communication : 1.
6. Un représentant de la Direction des Etudes et de la Programmation du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;
7. Un représentant du Ministère du Plan ;
8. Un représentant du Centre Régional Agrhymet ;
9. Un représentant de la Faculté d'Agronomie de l'Université Abdou Moumouni de Niamey ;

10.Un représentant du CNCOD (Comité National de Coordination des Organisations non Gouvernementales (ONG) sur la lutte contre la Désertification).

Le Comité peut faire appel à toute compétence utile pour le processus.

Article 6 : Le comité se réunira autant que de besoin tout au long du processus NDT.

Article 7 : A l'issue de ses travaux, le comité déposera un rapport auprès du Secrétariat Exécutif du CNEDD.

Article 8 : Les frais de fonctionnement du Comité sont à la charge du Secrétariat Exécutif du CNEDD.

DrKAMAYE MAAZOU

Ampliations :

- DIRCAB/PM à-t-c-r
- M/E/DD..... pour info
- Intéressés.....16
- Chrono..... 1

Annexe 3: Dates et brèves description des réunions du groupe de travail et des ateliers, photos des événements

- Atelier de lancement le 24 février 2017'

Au cours de cet atelier ou tous les partenaires du Secrétariat Exécutif du CNEDD et du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable étaient conviés, il était question de procéder à une présentation globale de tous le processus de la NDT au Niger et avoir l'adhésion de tous.
- Etablissement de la ligne de référence 6 et 7 juillet 2017

Un petit groupe d'experts en SIG et Télédétection avait en charge le traitement des données fournies par défaut à partir des quelles une situation de référence fut établie puis discuter dans le groupe de travail;
- Définition des cibles 12 et 13 juillet 2017;

A l'instar du groupe précédent un nouveau groupe renforcé par d'autres spécialistes ont eu en charge la définition des cibles nationales à atteindre par le Niger d'ici 2030.
- Validation ligne de référence et cibles 19 et 20 juillet 2017

Les deux documents produits par les spécialistes furent mis en discussion et validation au niveau d'un groupe plus élargie comprenant tous les membres du groupe de travail NDT;
- Forum national de validation 27 et 28 juillet 2017

Ce forum qui a regroupé tous les partenaires du processus a eu à valider tous les documents produits dans ce cadre et a permis de confirmer les différents résultats atteints. L'objectif principal visé était d'avoir les cibles adoptées afin de les présenter à la COP de Chine. La délégation officielle à ladite conférence a pu faire les présentations requises.

Annexe 4: Photos de l'atelier de lancement du processus



Annexe 5: Tableau et figures sur le niveau de référence de la NDT

5.1. Situation de l'occupation du sol

Catégories d'occupation des sols	% du territoire occupé	Superficie couverte	Zones géographiques concernées
Etendues désertiques, des sols nus et d'affleurement rocheux	71,5%	857 557,9 km ² Soit (85 755 790 ha)	Partie septentrionale la plus désertique du pays (Ténéré, le Tal, le Djado, l'Erg de Bilma, cuvettes oasiennes, Lac Tchad, centre Ouest et l'Ouest des régions de Tahoua et Tillabéri)
Formations naturelles (savanes, steppes et forêts)	17%	20 389 488 ha	Bande sahélienne comprise entre les isohyètes 500 et 300 mm et au Sud-ouest la savane ou forêt claire représentée par le Parc National du W
Espaces cultivés		14 millions d'ha sur un potentiel cultivable de 15 millions d'hectares	Principalement dans la bande agricole du pays

5.2. Situation de la productivité des terres

Etat de la productivité des terres	% concerné sur l'ensemble du territoire national	Superficie
Déclin de productivité	3,32%	1.476.466 ha
Accroissement de la productivité	0,13 %	55.700 ha
Productivité stable	81,33%	36.201.948 ha
Déclin et premiers signes de déclin de productivité (steppes/savanes)	6,23%	1 221 530 ha
Terres de cultures	11,31%	1 579 601 ha

5.3. Situation du carbone organique des sols

Niveau de carbone du sol	Superficie concernée	Zone concernée
0 à 14 tonnes par hectare		Reste du pays, la majeure partie du territoire
15 -29 tonnes/ha		Vallee du fleuve Niger, autour des massifs de l'Air et du Djado, la vallee de l'Irazher, l'Ader Doutchi Maggia, les Koromas et autour du lac Tchad
30-45 tonnes/ha		Vallee du fleuve Niger, autour des massifs de l'Air et du Djado, la vallee de l'Irazher, l'Ader Doutchi Maggia, les Koromas et autour du lac Tchad
46-60 tonnes à l'hectare	6.665 ha	Extrême sud ouest du pays, dans le département de Gaya
61-76 tonnes à l'hectare	13.957 ha	Extrême sud ouest du pays, dans le département de Gaya

5.4. Tableau des données utilisées pour la ligne de référence

Presentation of national basic data using the LDN indicators framework

Land Use/Cover Category	Area (2000)	Area (2010)	Net area change (2000-2010)	Net land productivity dynamics (NetLPD)** (sq km)						Soil organic carbon (2000)**
	sq km*	sq km	sq km	Declining	Early signs of decline	Stable but stressed	Stable not stressed	Increasing	No Data****	ton/ha
Forest	1,62	1,62	0	0,0	0,3	0,2	1,2	0,0	0,0	14,9
Shrubs, grasslands and sparsely vegetated areas	198659,79	198659,79	0	5844	6415	22081	162053	26	2241	3,4
Croplands	140749,65	140749,65	0	4029	11800	13919	110246	231	524	6,0
Wetlands and water bodies	1842,93	1842,93	0	86	57	51	1024	284	340	27,4
Artificial areas	454,68	454,68	0	11	33	27	367		17	7,2
Bare land and other areas	846576,72	846576,72	0	4843	1108	12453	88840	17	739317	1,8
SOC average (ton/ha)										2,6
Percent of total land area				1%	2%	4%	31%	0%	62%	
Total (sq km)	1188285	1188285		14814	19413	48531	362531	558	742439	
Changing Land Use/Cover Category	Net land productivity dynamics (NetLPD) trend 2000-2010 (sq km)									
	Declining	Early signs of decline	Stable but stressed	Stable not stressed	Increasing	Total^				
Changing Land Use/Cover Category	Net area change (2000-2010)	Soil organic carbon 0 - 30 cm (2000-2010)								

	sq km	2000 ton/ha	2010 ton/ha	2000 total (ton)	2010 total (ton)****	2000-2010 loss (ton)
Total	0,00					
Percent loss total SOC stock (country)						0,00%

(*) sq. km. stands for square kilometer or km². To convert sq km to hectares

(ha) x100.

(**) Values for NetLPD and SOC are only for areas where Land Use/Cover is unchanged from 2000-2010.

(***) 'No Data' includes snow, ice, desert areas, water bodies and missing pixels

(****) Change in SOC due to changing Land Use/Cover derived from IPCC Good Practice Guidance for LULUCF (2006).

(*****) The areas corresponding to marine and other major international water bodies are excluded as out of LDN TSP scope which concerns degradation on terrestrial ecosystems only.

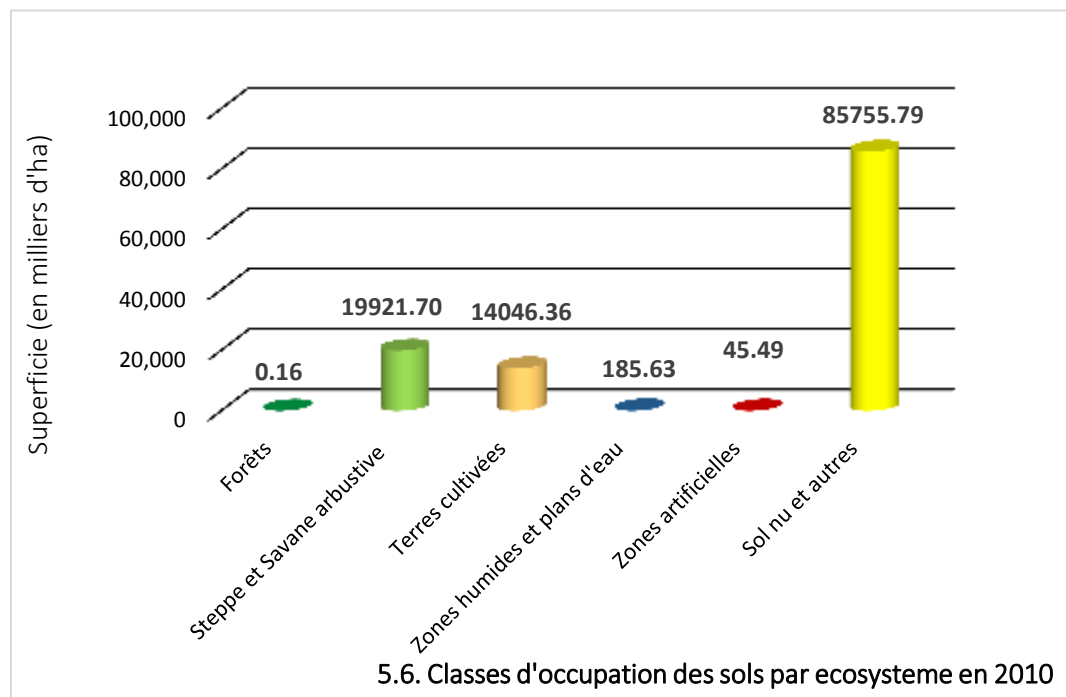
Wetlands and smaller sweet water bodies are included as they are an integral part of the surrounding terrestrial areas that deliver the corresponding ecosystem services.

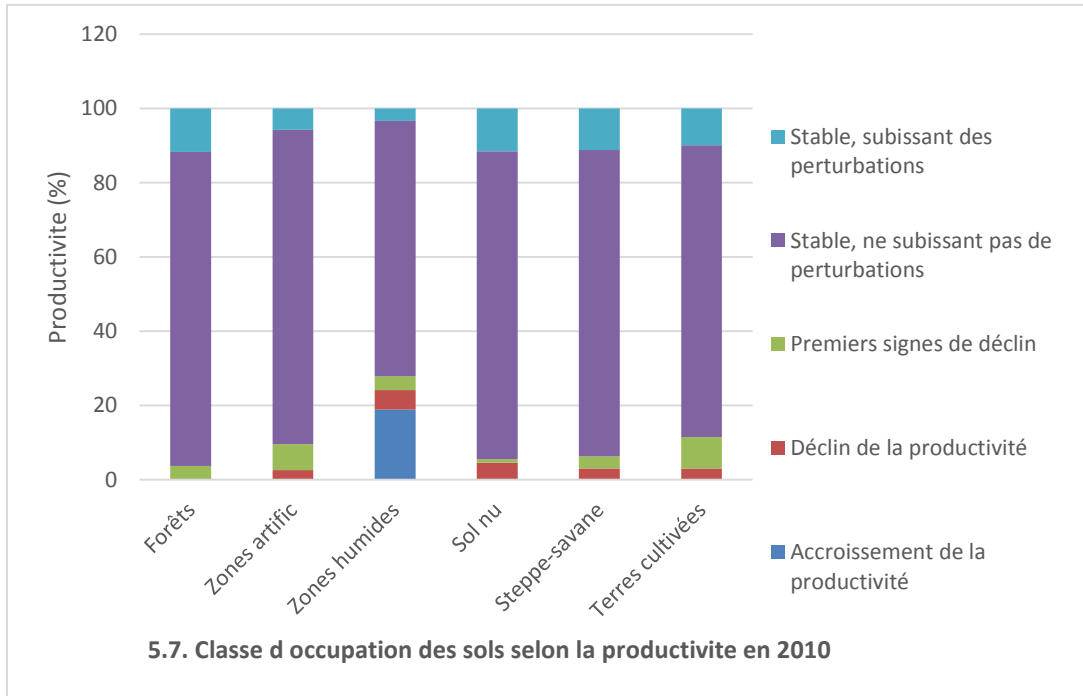
(^) Where LPD totals differ from the Net area change (2000-2010) in Table 3, the differences are due to LPD No Data values being excluded from Table 2

5.5. Ces différentes situations établies sont confirmées dans une situation faite par le Centre Régional AGRHYMET en 2014 dans le tableau ci-dessous.

Type d'occupation	Année, superficie occupée et pourcentage correspondant		
	1975	2000	2013
Savane boisée	8 616 Km2, 0,9 %	3 148 Km2, 0,8%	3 312 Km2, 0,8%
Prairie marécageuse/ Vallée inondée	7 132 Km2, 1,8 %	6 160 Km2, 1,5%	7 336 Km2, 1,8 %
Steppe discontinue	150 676 Km2, 37%,	145 804 Km2, 36,3%	150 088 Km2, 37,4%
Zone de culture	65 024 Km2, 16,2%	92 872 Km2, 23,1 %	101 640 Km2, 25,4%
Plan d'eau	2 812 Km2, 7%	3 064 Km2, 8%	1 504 km2, 4%
Surface sableuse	1 652 Km2, 4%	2 160 Km2, 5%	2 396 Km2, 6%
Terrain rocheux	13 288 Km2, 3,7%	13 252 Km2, 3,3 %	13 656 Km2, 3,4%
Sols dénudés	3 408 Km2, 8 %	5 292 Km2, 1,3%	5 020 Km2, 1,3 %
Habitation	788 Km2, 2%	1000 Km2, 2%	1 044 Km2, 4%
Zones de cultures irriguées	1 128 Km2, 3%,	1 436 Km2, 4%	1 636 Km2, 4%
Foret galerie/ Formation rupicole	364 Km2, 1%	260 Km2, 1%	164 Km2, 0,01 %
Steppe abusive a tapis herbacé	161 676 Km2, 37,8%	127 036 Km2, 31,6%	113 628 Km2, 28,3%

Source: Agrhymet, 2014





Annexe 6: Note d'engagement politique pour la NDT

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité - Travail – Progrès

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DUREBLE

NEUTRALITE DE LA DEGRADATION DES TERRES AU NIGER

LEVIER POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Déclaration sur l'Engagement du Niger à mettre en œuvre l'objectif de Neutralité en matière de Dégradation des Terres d'ici à 2030

Considérant, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), adoptée le 17 juin 1994 à Paris,

Considérant que le Niger, pays gravement touché par la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, a ratifié la CNULCD, et la met en œuvre depuis 1996

Considérant l'opportunité offerte par les Nations Unies par rapport à l'adoption des Objectifs de Développement Durable en 2015, et pour ce qui est de la lutte contre la désertification, l'adoption de l'objectif-cible 15.3,

Considérant la décision de la COP 12 de la CNULCD de faire de l'objectif-cible 15.3 sur la neutralité de la dégradation des terres, un outil de renforcement de la mise en œuvre de la Convention, ainsi que l'appui apporté, par le Secrétariat de la convention, le Mécanisme Mondial et les partenaires, aux pays parties affectés par la désertification et la dégradation des terres, pour la définition de cibles nationales volontaires en vue de la neutralité en matière de dégradation des terres,

Le Niger, sous la coordination du Secrétariat Exécutif du CNEDD et du Ministère de l'Environnement, et du Développement Durable, en prélude à la tenue de la COP 13 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification:

Déclare solennellement avoir défini ses cibles nationales volontaires en matière de Neutralité de la Dégradation des Terres, telles que consignées dans le document ci-joint. Notre pays s'engage donc résolument et en collaboration avec ses partenaires dans la mise d'activités concourant à l'atteinte de la neutralité en matière de

dégradation des terres d'ici 2030 à travers la restauration de **4 440 500**hectares de terres dégradées et la prévention de la dégradation dans les terres non-dégradées.

Niamey, le 31 aout 2017

Al Moustapha GARBA
Ministre de l'Environnement et
du Développement Durable

Annexe 7: Liste des rapports soumis (disponibles dans le dossier Dropbox)

- Situation des besoins en renforcement des capacités des acteurs de la NDT;
- Plan effet de levier;
- Note d'information (fiche PRAIS) sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de définition des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres (PDC NDT);
- Situation de référence, tendance et mesures sur la NDT;
- Analyse du cadre institutionnel et juridique;
- Cibles et mesures en vue d'atteindre la NDT au Niger;
- Proposition de projets et d'idées de projets transformatifs;
- Note de haut niveau sur la NDT;
- Déclaration politique sur la NDT;
- Différents rapports d'ateliers préparatoires, de retraites organisées et d'ateliers/foras de validation des documents produits.

Annexe 8: Bibliographie

- Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres (CS-GDT) au Niger et son plan d'investissement 2015-2029, 74 pages, novembre 2014.
- CILSS, USAID, USGS Les Paysages de l'Afrique de l'Ouest, Une Fenêtre sur un Monde en Pleine évolution, 2014, 163 pages
- Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), Rapport national de synthèse de la République du Niger, Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable Rio+20, Mai 2012.
- CNEDD, Contribution Prévue Déterminée au niveau National - CPDN (INDC) du Niger, septembre 2015, 15 pages
- CNSEE, OSS, Atlas des cartes d'occupation des sols, décembre 2015, 349 pages.
- Conseil Régional de Tahoua, Plan de développement régional de Tahoua 2016-2020, 78 pages, décembre 2015.
- Conseil Régional de Dosso, Plan de développement régional de Dosso 2016-2020, 171 pages, octobre 2015.
- Conseil Régional de Maradi, Plan de développement régional de Maradi 2016-2020, 2015.
- Conseil Régional d'Agadez, Plan de développement régional d'Agadez 2016-2020, 2015.
- Conseil Régional de Diffa, Plan de développement régional de Diffa 2016-2020, 2015.
- Conseil Régional de Tillabéry, Plan de développement régional de Tillabéry 2016-2020, 2015.
- Conseil Régional de Zinder, Plan de développement régional de Zinder 2016-2020, 2015.
- IPCC (2006). Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories. Volume 4: Agriculture, Forestry and Other Land Use. Geneva. Available at: <<http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/vol4.html>>
- Ivits, E., Cherlet, M., Sommer, S., Mehl, W. 2012. Ecosystem Functional Units characterized by satellite observed phenology and productivity gradients: a case study for Europe. *Ecological Indicators* 27, 17–28.
- Lugato E., Panagos P., Bampa, F., Jones A., Montanarella L. (2014). A new baseline of organic carbon stock in European agricultural soils using a modelling approach. *Global change biology*. 20 (1), pp. 313-326.
- MEA, 2005. Ecosystems and Human Well-being: Synthesis. Millennium Ecosystem Assessment. Washington DC.
- Ministère de la sante publique, stratégie de résilience du secteur de la sante au Niger face aux changements climatiques, février 2014, 223 pages.
- Mr Mamadou Mamane, Pr AmboutaKarimou, Mr HamidilAlio, Dégradation des terres et lutte contre l'ensablement au Niger, mai 2015, 69 pages.
- QuangBao Le, Ephraim Nkonya and AlisherMirzabaev, Biomass Productivity-Based Mapping of Global Land Degradation Hotspots, ZEF - Discussion Papers on Development Policy No. 193, Center for Development Research, Bonn, July 2014, pp.57.
- Prince, S.D., Becker-Reshef, I., Rishmawi, K., 2009. Detection and mapping of long-term land degradation using local net production scaling: Application to Zimbabwe. *Remote Sensing of Environment* 113 (2009) 1046–1057.
- Pr AmboutaKarimou, J-M, Dr Tidjani A Didier, Dr Laminou Ousmane M, Faculte d'Agronomie, Université Abdou Moumouni de Niamey, Rapport de capitalisation des activités de la composante 3 du PLECO, observatoire de suivi de l'ensablement et de la dégradation des terres, 46 pages, 2016.

- Rapport final d'identification des zones les plus menacées par l'invasion des dunes de sable dans la zone d'intervention du PLECO, 61 pages, octobre 2015.
- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 – Un cadre d'action échelonné sur dix ans pour tous les pays et les parties prenantes engagés à préserver la biodiversité et accroître ses avantages pour les peuples.
- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi « Vivre en harmonie avec la nature ».
- Scharlemann, J.P.W., R. Hiederer, V. Kapos and C. Ravilious (2011) UNEP WCMC Updated Global Carbon Map. United Nations Environment Programme - World Conservation Monitoring Centre.
- UNCCD. 2015. Report of the Conference of the Parties on its twelfth session, held in Ankara from 12 to 23 October 2015. Part two: Actions. ICCD/COP(12)/20/Add.1. United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD), Bonn. See Decision3/COP.12, page 8. Available at: <http://www.unccd.int/Lists/OfficialDocuments/cop12/20add1eng.pdf>.
- UNCCD 2016. "Land Degradation Neutrality Target Setting. A technical guide. Draft for consultation during the Land Degradation Neutrality Target Setting Programme inception phase".
- UNCCD/The Global Mechanism (2016). Achieving Land Degradation Neutrality at the country level, Building blocks for LDN target setting. Available at: http://www2.unccd.int/sites/default/files/documents/18102016_LDN%20country%20level_ENG.pdf.
- UNCCD/Science-Policy Interface (2016). Scientific Conceptual Framework for Land Degradation Neutrality. A Report of the Science-Policy Interface. Barron J. Orr, Annette L. Cowie, Victor M. Castillo Sanchez, Pamela Chasek, Neville D. Crossman, Alexander Erlewein, Geertrui Louwagie, Martine Maron, Graciela I. Metternicht, Sara Minelli, Anna E. Tengberg, Sven Walter, and Shelly Welton. United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD), Bonn, Germany, ISBN 978-92-95110-42-7 (hard copy), 978-92-95110-41-0 (electronic copy).
- UNGA (2015) Transforming Our World: the 2030 Agenda for Sustainable Development. Resolution adopted by the United Nations General Assembly on 25 September 2015. A/RES/70/1. Available online: http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=E
- Yengoh Genesis T., David Dent, Lennart Olsson, Anna E. Tengberg and Compton J. Tucker (2014). The use of the Normalized Difference Vegetation Index (NDVI) to assess land degradation at multiple scales: a review of the current status, future trends, and practical considerations. Lund University Center for Sustainability Studies (LUCSUS), and The Scientific and Technical Advisory Panel of the Global Environment Facility (STAP/GEF).